



New Brunswick South Central
Transition House and
Second Stage Coalition, Inc.



NEW BRUNSWICK
MULTICULTURAL
COUNCIL
CONSEIL
MULTICULTUREL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK



IMvisible NB

Politiques, services et soutiens : Rapport sur l'évaluation des besoins en matière de violence entre partenaires intimes (VPI) au Nouveau-Brunswick

**Dr Krista Johnston
Dr Christiana MacDougall**

**Mise à jour
Le 14 juillet 2023**



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Canada



Communiquez avec nous :

Birth Justice Research Initiative

62 rue York

Mount Allison University

Sackville, N.-B.,

E4L 1E2

Courriel : krjohnston@mta.ca or cmacdougall@mta.ca

Politiques, services et soutiens : Rapport sur l'évaluation des besoins en matière de violence entre partenaires intimes (VPI) au Nouveau-Brunswick © 2022 par Dr Christiana MacDougall et Dr Krista Johnston sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Pour voir une copie de cette licence, consultez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Pour citer ce rapport : Johnston, K. & MacDougall, C. (2022). *Politiques, services et soutiens : Rapport sur l'évaluation des besoins en matière de violence entre partenaires intimes (VPI) au Nouveau-Brunswick*.

[Note du traducteur – Après consultation, il fut décidé d'utiliser et prioriser le féminin dans l'ensemble du rapport, étant donné que la vaste majorité des personnes interviewées sont des femmes, ce qui comprend aussi la majorité des prestataires de services. Un glossaire des acronymes est également ajouté ci-après.]

FÉGC = Femmes et Égalité des genres Canada

VPI = violence entre partenaires intimes

SSRI = sans statut, réfugiées et/ou immigrantes

RI = répondante aux interviews

RS = répondante au sondage

OIU = ordonnances d'intervention urgentes

SPE = Services de protection de l'enfance

CMNB = Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick

VFS = violence fondée sur le sexe

IRCC = Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

PST = permis de séjour temporaire

SPÉIJ-NB = Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick

ÉF = Égalité des femmes

DRH = Développement des ressources humaines

AMGM = L'Association multiculturelle de la région du Grand Moncton

SANE = Programme SANE (programme des infirmières examinatrices des cas d'agression sexuelle)

Table des matières

Remerciements

1. Sommaire	11
2. Historique & contexte	14
3. Méthodologie	16
4. Données démographiques	19
5. Trouver & accéder aux services	27
6. Accès aux services pour les survivantes SSRI de la VPI	51
7. Fournir les services	58
8. Coordination dans l'ensemble des services & des secteurs	64
9. Recommandations clés	71
10. Références	75

Remerciements

Nous exprimons notre reconnaissance aux participantes aux interviews et aux répondantes au sondage pour avoir partagé leurs expériences et leur perspicacité reliées aux systèmes et structures pour aborder la violence entre partenaires intimes au Nouveau-Brunswick. De la même façon, nous sommes reconnaissantes aux prestataires de services pour avoir partagé leurs perspectives et pour leur engagements quotidiens à mettre fin à la VPI, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui travaillent dans la VPI et les secteurs connexes pour leurs efforts collectifs.

Nous sommes redevables à Katey Altman et à Fiona Williams (New Brunswick South Central Transition House and Second Stage Coalition), à Shadwa Ramadan (Conseil Multiculturel du Nouveau-Brunswick), ainsi qu'à Jason Warren (Carrefour pour femmes) pour leur collaboration et leur appui continus.

Finalement, une note d'appréciation pour l'équipe de chercheuses étudiantes qui ont rendu ce projet possible : Kenzie Dunnett, Aude Gazzano, Sophie Fleming, Sara-Ann Strong et Quinn Waylaing. De gros remerciements à la Coordinatrice de la recherche, Nell Farion, qui a gardé ce projet sur les rails en dépit de très gros défis.

1. Sommaire

Ce rapport décrit les données recueillies à partir d'interviews et d'un sondage en ligne sur l'accès aux services pour celles et ceux qui subissent de la violence entre partenaires intimes (VPI) au Nouveau-Brunswick, en mettant l'accent sur les expériences des personnes SSRI (sans statut, réfugiées et/ou immigrantes). La recherche fut financée par des subventions de Femmes et Égalité des genres Canada (FÉG) reçues par trois organisations : Carrefour pour femmes (Moncton), le Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick (Fredericton) et la « New Brunswick South Central Transition House and Second Stage Coalition ». Les données pour ce rapport furent recueillies par l'entremise d'interviews en ligne avec les utilisatrices et les prestataires de services (n=26) et d'un sondage en ligne auprès des utilisatrices de services (n=39) entre juin et septembre 2022. La recherche fut effectuée par Dr Krista Johnston et Dr Christiana MacDougall et une équipe de chercheuses étudiantes à l'Université Mount Allison.

Les clientes qui ont reçu des services au sein du secteur de prévention et de réaction à la violence entre partenaires intimes étaient très positives quant à leurs expériences avec les services de première ligne et les prestataires de services. En particulier, le soutien fourni avec les évaluations des risques et des dangers, avec la planification de la sécurité et avec les demandes d'ordonnances d'intervention urgentes (OIU) furent toutes désignées comme étant essentielles aux clientes qui naviguent la violence entre partenaires intimes. Selon les réponses au sondage et aux interviews, il est également évident que le secteur opère sous un stress considérable à cause d'un sous-financement et d'un manque de ressources chroniques. Un financement stable va permettre les types de formations et de collaboration qui sont nécessaires pour appuyer le travail essentiel de ce secteur.

En ce qui concerne les services aux clientes SSRI, il est clair que la formation en cours et l'intégration des systèmes entre les services d'établissement, les services de la VPI et autres services sociaux sont nécessaires. Bien que nous ayons des données insuffisantes directement des clientes SSRI dans le secteur VPI, les données que nous avons indiquent le besoin d'une meilleure compréhension des différentes formes de statut d'immigration et leurs implications en matière d'accès aux services et à la sécurité. Il est également évident que de nouvelles approches et réponses pourraient être nécessaires à la prestation de services afin d'aborder les besoins des clientes SSRI de manières qui soient culturellement appropriées. Embaucher et appuyer des travailleurs VPI racialisés qui comprennent les expériences des SSRI sera au centre d'une transformation positive dans le secteur à cet égard.

Les répondantes ont exprimés une frustration considérable avec les systèmes juridiques et de justice pénale, ainsi qu'avec les Services de protection de l'enfance (SPE), le logement, les soins de santé et l'aide sociale. Il est évident que tous les services sociaux sont sous des contraintes extrêmes et que le retard dans la livraison des services et la perte de personnel dans le secteur ont eu des impacts directs sur la sécurité des clientes faisant l'objet de VPI. La coordination à

travers la province va faciliter la prestation des systèmes, mais en attendant qu'il y ait un système de sécurité sociale fiable, les personnes devront faire face à plusieurs choix difficiles lorsqu'elles essayent de sortir de situations dangereuses. Comme plusieurs répondantes nous l'ont dit, ce sont souvent littéralement des décisions de vie et de mort.

2. Historique & contexte

Cette Évaluation des besoins est conçue de sorte à répondre aux besoins en matière de recherche pour trois projets appuyés par FÉGC qui visent à identifier les besoins de celles et ceux qui font l'expérience de violence entre partenaires intimes (VPI) au Nouveau-Brunswick, y compris les personnes « sans statut, réfugiés et immigrants » (SSRI), et d'évaluer les politiques et les pratiques existantes afin d'identifier les lacunes et obstacles systémiques. Les constatations seront utilisées pour façonner la livraison des services, faire des recommandations pour des changements de politiques et aider le développement d'un cadre provincial afin d'aborder la VPI.

Les conversations sur le plan de recherche ont commencé en mars 2022. Une première analyse documentaire sur la VPI et sur les expériences des clientes SSRI furent préparées par Shadwa Ramadan pour le CMNB (Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick). Une analyse documentaire additionnelle fut effectuée par des membres de l'équipe de recherche.

Cette recherche bâtit sur des décennies d'organisation et de recherche contre la violence dans la province (voir Calhoun 2001; Doherty 2006; Wisniewski, Arsenault and Paquet 2019), y compris le travail entrepris par le CMNB pour aborder les intersections de la VPI et de l'immigration (voir Holtman & Rickards 2018; Holtman et al. Guide de référence provincial) et abordé dans le document du CMNB « Surmonter les obstacles » par Gautreau et al.

Les constatations présentées ici combinent les données des réponses des interviews et du sondage. Dans l'ensemble, ce qui est présenté est une description des principaux thèmes qui ont ressortis dans les données. Afin de protéger la confidentialité des participantes, toutes les données d'identification ont été retirées (c.-à-d., titres d'emplois, endroits, information démographique) et les données seront attribuées selon le type de participation à la recherche : répondante aux interviews (RI) ou répondante au sondage (RS).

Ce rapport est organisé en sections séparées pour le naviguer plus facilement. On peut trouver essentiellement dans la Section 5 du rapport les commentaires de celles et ceux qui ont vécu des expériences de VPI, ainsi que les services et les soutiens pour les personnes qui subissent la VPI au Nouveau-Brunswick. La Section 6 aborde les données des prestataires de services et des clientes concernant les services disponibles aux personnes SSRI. Les réponses des prestataires de services sont abordées dans la Section 7. La Section 8 se penche sur les commentaires des clientes et des prestataires de services sur la collaboration intersectorielle. Les recommandations sont présentées à la fin de chacune de ces sections et compilées dans la Section 9.

3. Méthodologie

Le plan de recherche a commencé au printemps 2022 et la collecte de données s'est faite de juin à septembre 2022. À l'origine, le plan de la collecte de données incluait des groupes de discussion, des interviews et un sondage en ligne. Les résidentes du Nouveau-Brunswick ayant vécu des expériences de VPI et les prestataires de services dans le secteur VPI furent le focus de la collecte des données ; nous avons vite appris que celles-ci n'étaient pas des catégories mutuellement exclusives. Les prestataires de services en matière d'établissement et autres secteurs connexes furent également recrutées. Le recrutement incluait un travail d'approche en anglais, en français, en espagnol, en arabe, en ukrainien et en chinois sur les médias sociaux ; des copies papier de ce matériel furent envoyées par la poste aux organisations pertinentes pour circulation locale.

La réponse aux demandes de participantes pour les groupes de discussion fut très faible ; donc, les interviews individuels devinrent la méthode principale de la collecte des données (n=26). Les interviews furent effectués en ligne sur Teams. Le consentement éclairé fut accordé oralement et la plupart des participantes ont opté que des transcriptions révisées leur soient retournées pour vérification par le membre. Les interviews furent offerts en français ou en anglais ; la vaste majorité eurent lieu en anglais. Une fois finalisées par les participantes, les transcriptions furent codées séparément par au moins trois membres de l'équipe de recherche et des analyses thématiques descriptives furent entamées.

Un sondage en ligne fut conçu de sorte à obtenir des commentaires additionnels des personnes ayant fait l'expérience de VPI (n=39). Le sondage fut affiché et partagé sur la plateforme Lime Survey. Les questions exploraient les expériences de VPI, les genres de services qui furent recherchés, une cote de la serviabilité des interventions recherchées, les obstacles pour chercher et avoir accès aux services, les impacts de la pandémie sur les services, la coordination des services, ainsi que les données démographiques. Les sondages furent offerts en anglais, en français, en espagnol et en arabe. Des statistiques descriptives furent développées et des réponses narratives furent codées en utilisant le cadre développé pour les données des interviews.

Il y eu certaines limitations dans l'étude. Le recrutement fut un défi durant tout le projet, peut-être relié à la pandémie continue de la COVID-19 et au défi d'effectuer l'étude durant les mois d'été ; cependant, recruter dans le secteur est également reconnu comme étant difficile. Recruter les participantes SSRI fut une lutte puisqu'aucune des chercheuses ne sont membres de la communauté SSRI et la court échancier du projet signifiait qu'il y avait une opportunité insuffisante de développer des relations qui pourraient avoir aidé cet effort. Un autre défi fut une importante attaque par de « mauvais joueurs » dans le sondage en ligne, ce qui a nécessité un rétrécissement des stratégies de recrutement afin d'éviter d'être submergés par des répondantes de type « spam ». Enfin, nos interviews n'étaient pas bien répartis dans l'ensemble de la région. Nous avons eu des réponses percutantes de certains sites et aucune réponse de certains autres. Cela signifie que nos constatations peuvent courir le risque de surestimer ou de

sous-estimer les enjeux. Cependant, alors que cette étude et toutes les études comme elles ne produisent pas des constatations généralisables, les constatations thématiques partagées ici donnent un aperçu de la nature de certaines des expériences de chercher, de recevoir et de prestation de services dans ce secteur.

4. Données démographiques¹

La majorité des répondantes sont anglophones et s'auto-identifient comme femmes hétérosexuelles qui sont blanches ou caucasiennes. En matière de race et d'ethnicité, les réponses à cette question indiquent que notre échantillon de population, bien qu'il soit surtout blanc, comprend environ 25 % de répondantes qui s'auto-identifient comme autochtone (1), personne de couleur (8), ou noir (5). Juste un peu plus de 10 % des répondantes sont des nouvelles arrivantes (7), définies comme étant arrivées au Canada durant les 10 dernières années et dont les parents n'avaient pas la citoyenneté canadienne. Un nombre important de participantes (n=20) rapporte avoir une invalidité ou une maladie chronique.

Race/ethnicité	N (55)
Caucasienne/blanche	41
PDC	7
Noire	5
Autochtone	1
Race mixte	1

En ce qui a trait aux réponses par tranche d'âge, les participantes qui ont répondu à cette question sont divisées de manière à peu près égale dans les tranches d'âge de 20-30 (30 %), 31-40 (30 %) et 41-50 (25 %), et 15 % âgés de 51 ans et plus.

Âges des participantes	N (53)
20 – 30	16
31 – 40	16
41 – 50	13
51 – 60	7
61 – 70	1

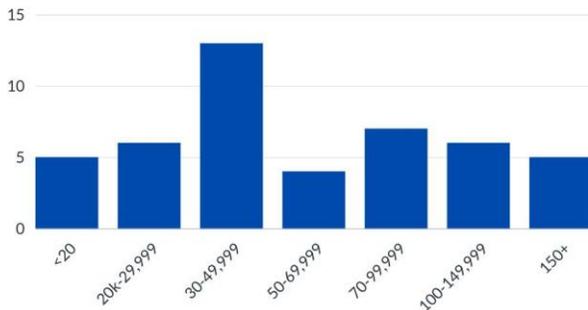
En matière de diversité de genre et de diversité sexuelle, un participant est un homme et une est genderqueer. Presque 24 % des répondantes qui ont répondu à cette question s'identifient comme étant bisexuelles, queers, lesbiennes ou pansexuelles.

Orientation sexuelle	N (46)
Hétérosexuelles	35
Bisexuelles	8
Queer	1
Lesbienne	1
Pansexuelle	1

¹ Ces données reflètent les réponses de toutes les participantes, y compris les prestataires de services. Plusieurs participantes se sont identifiées comme prestataires et clientes des services, ce qui a rendu impossible la séparation de ces données. Parce que plusieurs questions étaient optionnelles, pas toutes les répondantes ont répondu à toutes les questions, alors le compte total dans plusieurs des statistiques décrites ici n'est pas égal au nombre complet des participantes.

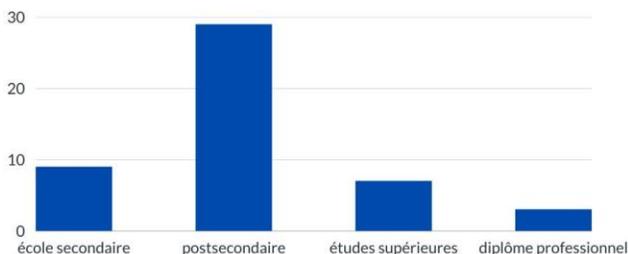
Les niveaux de revenu des ménages des participantes sont relativement distribués de manière égale, avec une moyenne étant un revenu de ménage annuel qui s'étend entre 30 000 \$ et 49 999 \$.

NIVEAUX DE REVENU



Une majorité de participantes avait complété au moins un certain niveau d'éducation postsecondaire avec n=29 ayant complété au moins un diplôme universitaire ou un diplôme de premier cycle et n=10 ayant complété un diplôme professionnel ou des études supérieures.

NIVEAUX D'EDUCATION

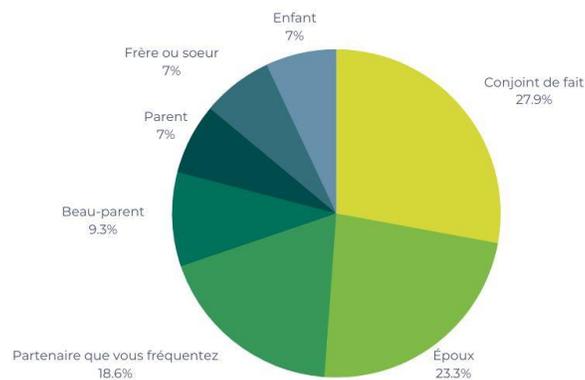


La majorité des participantes qui ont répondu à cette question vit dans ou près d'une de trois larges régions métropolitaines de la province, avec la majorité rapportant de Saint John (n=16), suivi par la région du Grand Moncton (répondantes de Moncton & Riverview n=9) et ensuite de Fredericton (n=7). Quatorze (14) répondantes vivent dans des centres petits ou ruraux et rapportent que les centres ou les villes les plus près étaient Black's Harbor, Campbellton, Grand-Sault, Miramichi, Sackville, Shediac, Première nation de Tobique, Woodstock.

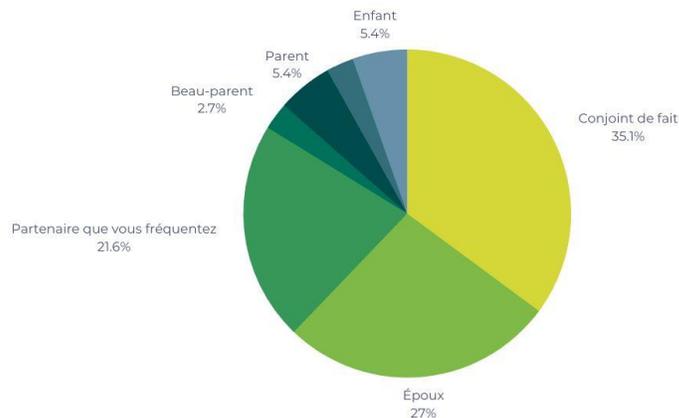
Formes de violence

Les images suivantes sont tirées seulement des réponses au sondage. Elles donnent un peu de contexte pour les formes de violence dont les répondantes indiquent avoir fait l'expérience. Elles démontrent que la VPI peut prendre plusieurs différentes formes dans les vies des répondantes, notamment, mais pas uniquement la violence psychologique, le contrôle coercitif, l'abus financier, l'abus spirituel ou religieux, la violence physique et la violence sexuelle. Dans toutes les formes de violence, les conjoints de fait, les époux et les partenaires qu'elles fréquentent sont les principaux auteurs de violence.

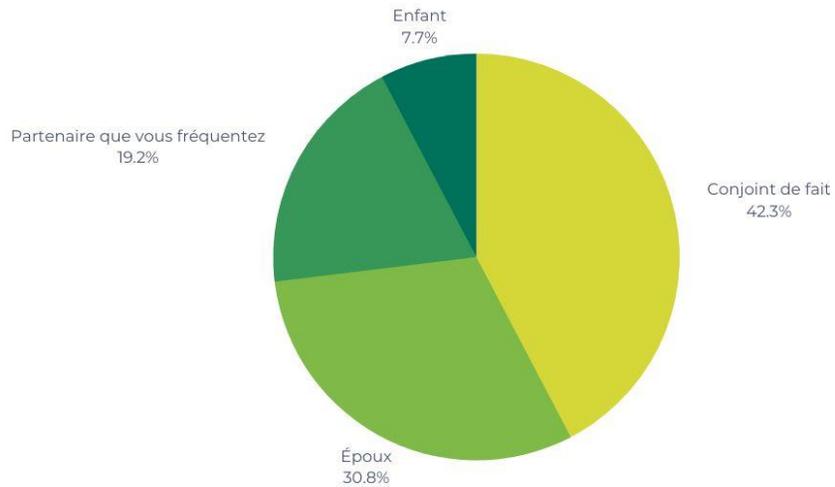
AVEZ-VOUS FAIT L'EXPÉRIENCE DE L'UNE DES CHOSES SUIVANTES : INJURE, DIRE DES CHOSES QUI VOUS BLESSENT POUR VOUS ABAISSER OU DES ACTIONS QUI VOUS BOULEVERSENT OU VOUS FONT MAL, COMME ENDOMMAGER DES CHOSES ?



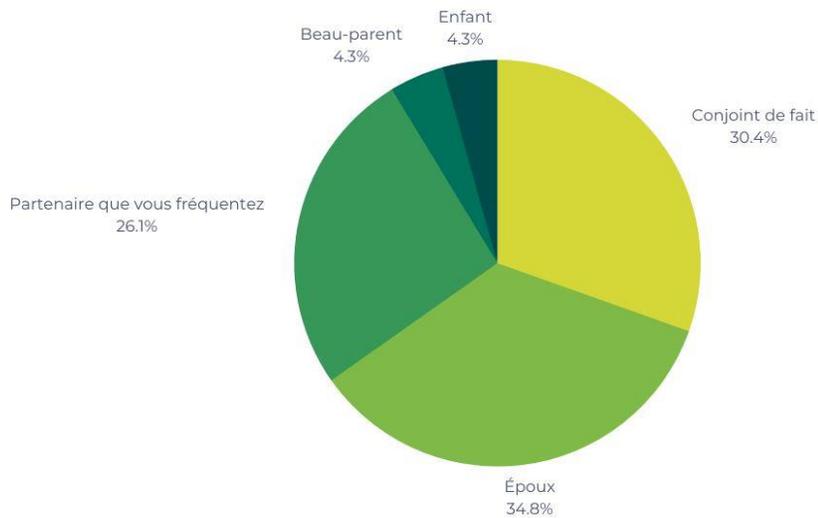
AVEZ-VOUS FAIT L'EXPÉRIENCE DE L'UNE DES CHOSES SUIVANTES : QUELQU'UN VOUS FAIT SENTIR QUE VOUS DOUTER LA RÉALITÉ, QUI VOUS ISOLE, QUI UTILISE UN PROBLÈME OU UN DIAGNOSTIC DE SANTÉ MENTALE POUR SAPER VOTRE CRÉDIBILITÉ, OU QUI VOUS BLÂME OU VOUS FAIT CROIRE QUE LE MAUVAIS TRAITEMENT EST VOTRE FAUTE ?



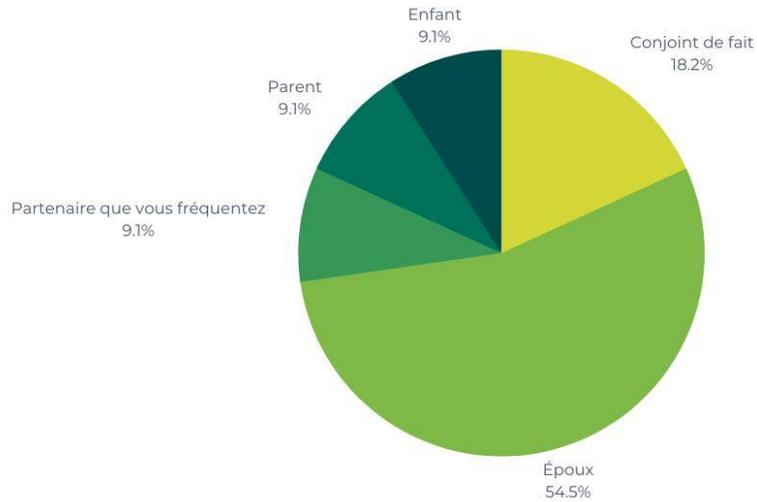
AVEZ-VOUS FAIT L'EXPÉRIENCE DE L'UNE DES CHOSES SUIVANTES :
 QUELQU'UN QUI VOUS DÉROBE, QUI VOUS EMPÊCHE D'OBTENIR UN EMPLOI,
 QUI VOUS REFUSE DES BESOINS DE BASE, OU QUI NE VOUS IMPLIQUE PAS
 DANS LES DÉCISIONS OU AFFAIRES FINANCIÈRES (PAR EX., VOUS N'AVEZ PAS
 LA PERMISSION DE FAIRE LES TRANSACTIONS BANCAIRES DU MÉNAGE OU
 D'AVOIR UNE CARTE DE CRÉDIT) ?



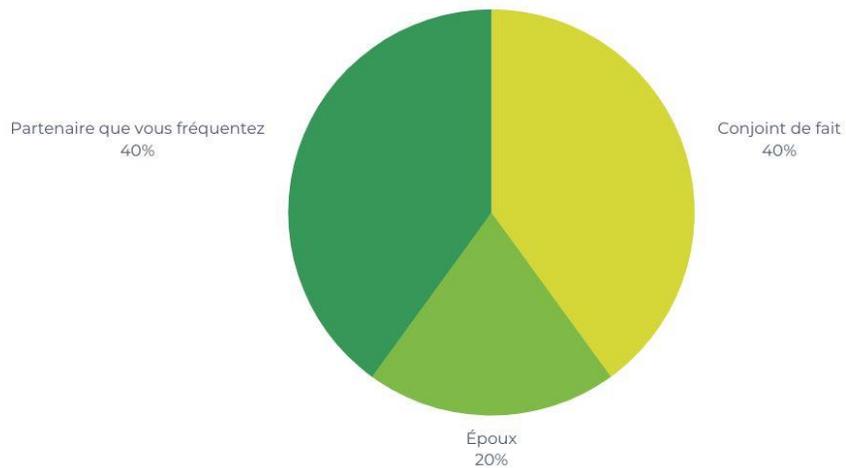
AVEZ-VOUS FAIT L'EXPÉRIENCE DE L'UNE DES CHOSES SUIVANTES :
 QUELQU'UN VOUS TRAQUE, SURVEILLE L'EMPLACEMENT DE VOTRE
 APPAREIL SANS VOTRE CONSENTEMENT, QUI VÉRIFIE VOTRE UTILISATION DE
 L'INTERNET/DE VOTRE SMARTPHONE, OU QUI LIMITE VOTRE ACCÈS À VOS
 APPAREILS OU À D'AUTRES FORMES DE COMMUNICATION TECHNOLOGIQUES
 ?



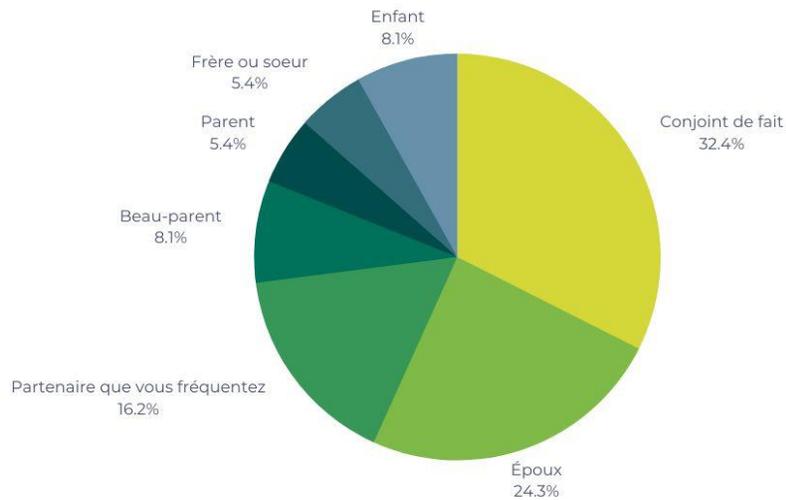
AVEZ-VOUS FAIT L'EXPÉRIENCE DE L'UNE DES CHOSES SUIVANTES :
 QUELQU'UN SE MOQUE DE VOS CROYANCES OU PRATIQUES RELIGIEUSES OU
 SPIRITUELLES, QUI UTILISE LA RELIGION POUR JUSTIFIER SES ACTIONS, QUI
 VOUS EMPÊCHE DE PARTICIPER À VOTRE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE OU QUI
 VOUS FORCE D'ADOPTER SES CROYANCES ET PRATIQUES ?



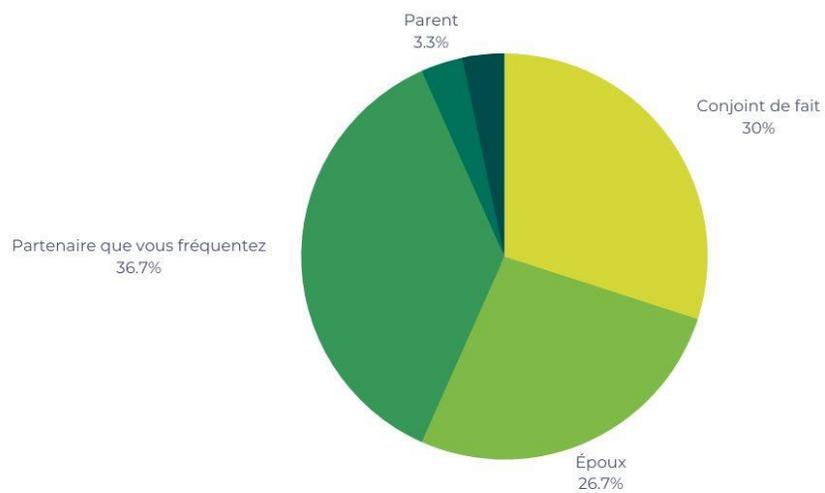
AVEZ-VOUS FAIT L'EXPÉRIENCE DE L'UNE DES CHOSES SUIVANTES :
 QUELQU'UN QUI MOQUE VOS CROYANCES OU PRATIQUES CULTURELLES, QUI
 VOUS FORCE À ADOPTER SES CROYANCES ET PRATIQUES, OU QUI PREND
 AVANTAGE DE VOTRE BAGAGE CULTUREL DIFFÉRENT, OU QUE VOUS SOYEZ
 UNE NOUVELLE ARRIVANTE ?



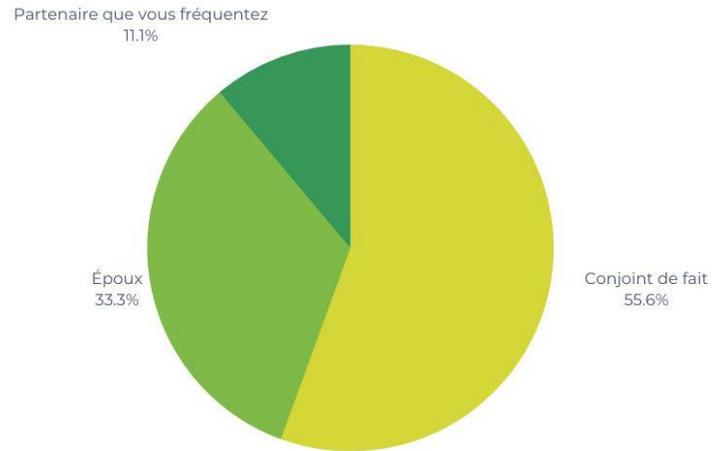
AVEZ-VOUS FAIT L'EXPÉRIENCE DE L'UNE DES CHOSES SUIVANTES : ÊTRE FRAPPÉE, GIFLÉE, COGNÉE, REÇU UN COUP DE PIED, ÊTRE GAROCHÉE, POUSSÉE OU ÉTOUFFÉE, Y COMPRIS DE L'INTIMIDATION PHYSIQUE, C.-À-D., QUELQU'UN QUI FAIT CES CHOSES-LÀ À DES OBJETS POUR VOUS FAIRE PEUR ?



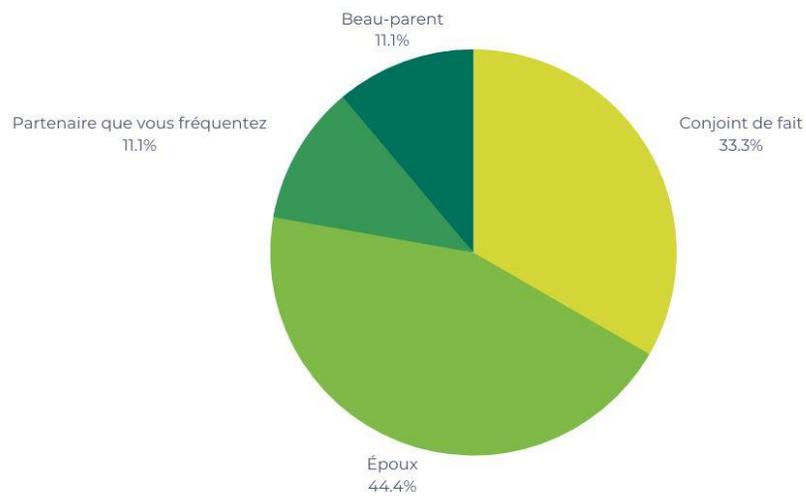
AVEZ-VOUS FAIT L'EXPÉRIENCE DE L'UNE DES CHOSES SUIVANTES : QUELQU'UN DIT OU FAIT DES CHOSES QUI SONT DE NATURE SEXUELLE EN DÉPIT QUE VOUS LUI DITES D'ARRÊTER, QUI S'ATTEND QUE VOUS ALLEZ VOUS ENGAGER DANS DES ACTIVITÉS SEXUELLES QUAND VOUS NE LE VOULEZ PAS, AGRESSION SEXUELLE, VIOL, ACTIVITÉ SEXUELLE SANS CONSENTEMENT, ENLÈVEMENT NON CONSENSUELLE DU CONDOM, OU COERCITION ?



AVEZ-VOUS FAIT L'EXPÉRIENCE DE L'UNE DES CHOSES SUIVANTES :
VIOLENCE ACCRUE DURANT LA GROSSESSE, QUELQU'UN QUI RESTREINT
VOTRE ACCÈS AU CONTRÔLE DES NAISSANCES, QUI FAIT PRESSION POUR
QUE VOUS DEVENIEZ ENCEINTE, QUI VOUS FORCE À UTILISER UNE FORME DE
CONTRÔLE DES NAISSANCES, QUI VOUS FORCE À SUBIR UN AVORTEMENT OU
QUI VOUS FORCE À SUBIR UN AVORTEMENT BASÉ SUR LE SEXE DU FŒTUS ?



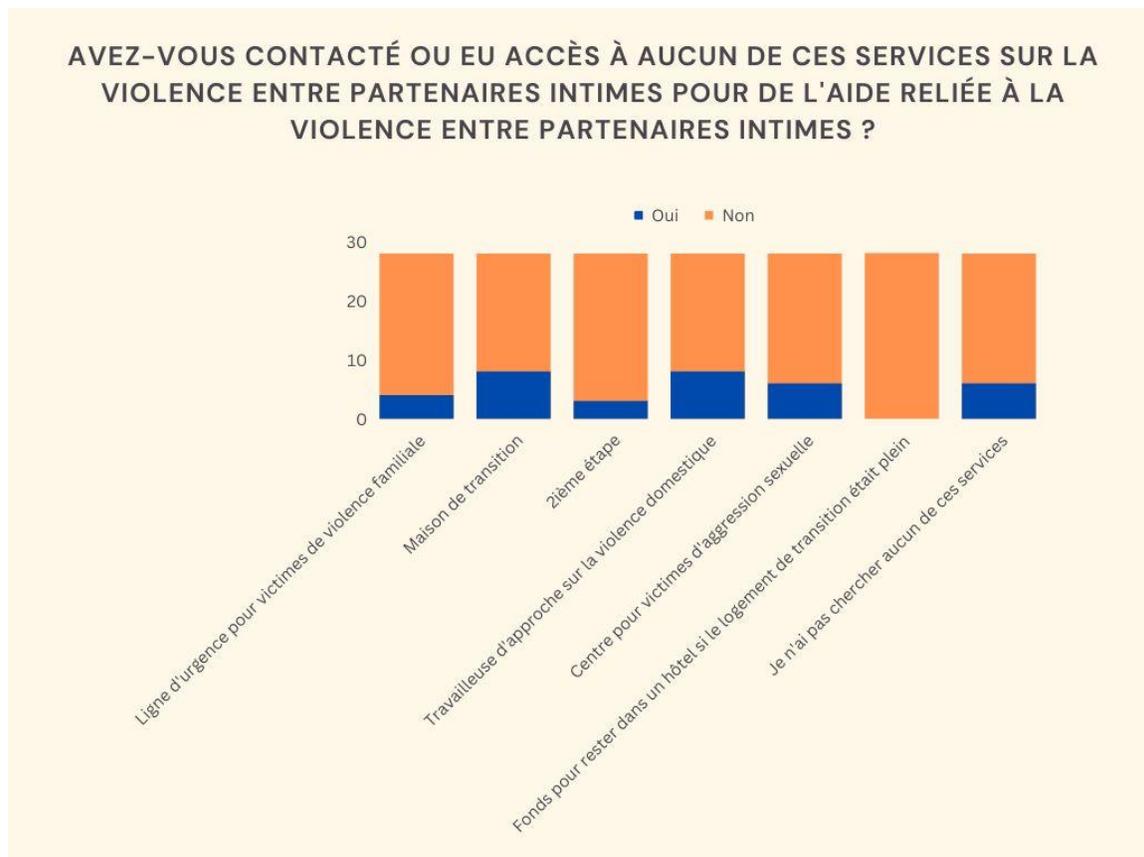
AVEZ-VOUS FAIT L'EXPÉRIENCE DE L'UNE DES CHOSES SUIVANTES :
QUELQU'UN DANS VOTRE MÉNAGE QUI SURVEILLE OU CONTRÔLE VOTRE
CORPS ; PAR EXEMPLE, QUI SURVEILLE VOTRE POIDS, VOS EXERCICES, VOTRE
RÉGIME ALIMENTAIRE, VOS COMPORTEMENTS DANS LA SALLE DE BAIN, VOS
PRATIQUES HYGIÉNIQUES OU CE QUE VOUS PORTEZ ?



5. Trouver & accéder aux services

Les constatations dans cette section mettent l'accent sur l'expérience de ceux qui cherchent et ont accès aux services pour la VPI au Nouveau-Brunswick. Les réponses des participantes SSRI sont incluses dans cette section, mais la Section 6 met l'accent sur ces données. La majorité des répondantes au sondage n'ont accédé à aucun service VPI. Des 28 réponses à cette question, un maximum de 8 répondantes avaient utilisé un service quelconque. Il est probable que certaines clientes ont utilisé de multiples services, mais les données semblent suggérer une sous-utilisation des ressources chez les répondantes.

Il n'est pas exactement clair pourquoi ces répondantes n'ont pas cherché de services, mais les données dans cette section semblent indiquer une combinaison de raisons personnelles, y compris possiblement une réticence initiale de voir ces expériences comme des formes de VPI. Les répondantes indiquent également qu'il n'y a pas de connaissance répandue à propos des services offerts et elles identifient certains obstacles à l'accès aux services.





Quand j'étais dans cette relation abusive, j'en n'étais pas consciente, alors il n'y avait rien qui aurait pu m'allumer. (RI)

Trouver des services

Nous avons commencé les interviews en demandant aux participantes de nous parler en général à propos des types de services et de soutiens auxquels elles avaient eu accès pour la VPI. Plusieurs ont commencé en parlant d'abord à propos du processus de décider si elles devaient chercher à obtenir des services. Comme on le sait bien dans le secteur, la première démarche pour trouver des services est de reconnaître que l'on en a besoin. Plusieurs répondantes nous ont dit qu'elles n'ont pas cherché les services à l'origine parce qu'elles entretenaient des malentendus à propos de la VPI, ou parce qu'elles n'ont pas reconnu immédiatement qu'il s'agissait bien de ce qu'elles vivaient. Surtout dans les instances où la violence n'était pas physique, certaines répondantes ont partagé qu'il a fallu un certain temps avant qu'elles comprennent ou admettent qu'elles avaient besoin d'aide ; et, même quand l'abus était physique, certaines n'ont pas initialement fait la connection avec la VPI.

Il a été violent physiquement avec moi quelques fois où j'ai pensé que c'était OK ; comme si cela ne m'avait pas éclairé suffisamment. (RI)

On se questionne soi-même, parce que je ne recevais pas de coup de poing au visage, n'est-ce pas ? Donc, on se questionne soi-même et on pense, OK, eh bien, est-ce que je réagissais d'une manière excessive ? (RI)

Certaines répondantes ont hésité à chercher des services, à cause d'un sentiment que d'autres dans de pires conditions avaient plus besoin de services qu'elles ; d'autres ont partagé qu'elles pensaient pouvoir gérer la violence ou les complexités de partir par elles-mêmes.

Quelques répondantes ont indiqué que, même si elles savaient qu'elles avaient besoin de soutien, elles ne savaient pas quels genres de services existaient ou même là où ils se trouvaient.

Je ne savais même pas que tout cela était disponible aux gens et j'ai des amies qui ont passé à travers ça. Je ne pense pas qu'elles appelaient [une maison d'hébergement]. Je ne pense pas qu'elles savaient qu'il y avait quelque chose comme ça de disponible. Et je pense que certaines de mes amies pourraient avoir grandement bénéficié de cela. (RI)

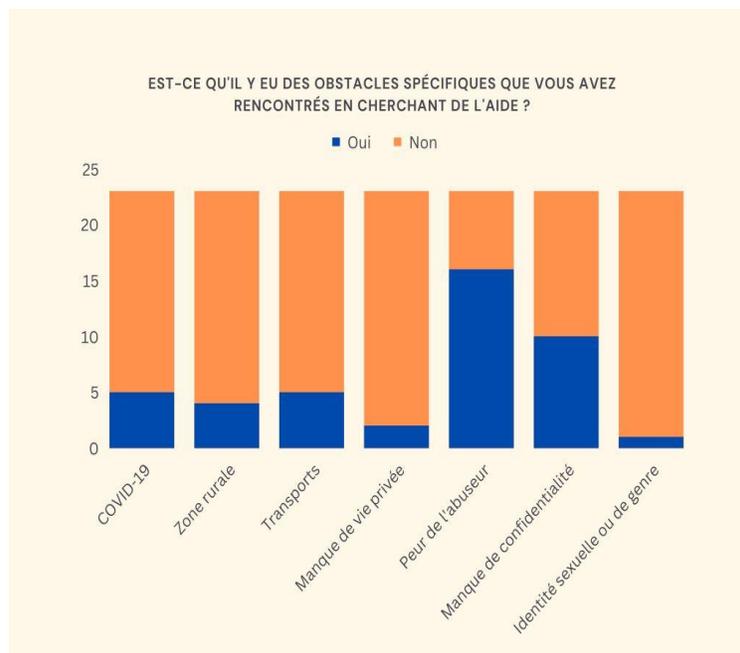
Trouver des services appropriés fut également un défi pour les participantes SSRI. En plus de manque d'information et de compréhension de la VPI partagées par d'autres participantes, les canaux de traduction et d'information sont deux obstacles importants pour repérer les services appropriés pour les clientes SSRI. Une prestataire de services a indiqué que le bouche à oreille et les appuis de la communauté pourraient être des sources d'information plus communes pour les clientes SSRI, mais plusieurs prestataires des services ont indiqué que, comme d'autres

participantes, les clientes SSRI pouvaient ne pas reconnaître non plus leurs expériences dans le langage de la VPI. Le manque d'information claire dans plusieurs langues à propos de la violence entre partenaires intimes, ainsi que le manque de confiance dans les services sociaux et la police sont également des thèmes qui apparaissent dans ces données et cela reflète des constatations d'études antérieures du secteur (à titre d'exemple, voir Holtman et Rickards). Cela reflète également l'importance de réseaux intersectoriels solides et le partage de l'information afin de s'assurer que les clientes SSRI trouvent le soutien dont elles ont besoin.

Une fois qu'elles eurent décidé que l'aide était nécessaire, plusieurs répondantes ont d'abord cherché des services en ligne et certaines ont indiqué que cela ne les a pas mené directement aux genres de services qu'elles cherchaient. Une personne a expliqué que le soutien le plus immédiat qu'elle fut capable de trouver était grâce à une assistance téléphonique aux États-Unis, mais que cela ne fut pas utile pour trouver du soutien local.

Je crois aussi qu'il y a une ligne d'assistance téléphonique sur la violence entre partenaires intimes, c'est comme 1-800 quelque chose ; je pense que j'ai fini par contacter quelqu'un des États-Unis à ce moment-là. Pourtant, c'est un numéro 1-800. Et ils ne connaissaient pas vraiment les tenants et les aboutissants du système ici, évidemment, mais je cherchais, j'avais besoin de réponses, j'avais besoin de quelqu'un à qui parler à ce moment-là. (RI)

Une fois qu'elles eurent décidé de chercher des services, les répondantes au sondage indiquent un nombre d'obstacles pour trouver les services, y compris en particulier une crainte que leur abuseur ou d'autres découvrent ça, ou la crainte d'un bris de confidentialité. Les problèmes de transport, de vivre dans une zone rurale et de la COVID-19 sont également énumérés par les participantes comme étant des obstacles à la recherche des soutiens dont elles avaient besoin.



Légende :

COVID-19

Vivre dans une zone rurale

Ne pas avoir accès aux transports

Ne pas avoir de vie privée ou un moyen privé de communication

La peur que l'abuseur ou d'autres découvrent cela et de ce qui se passerait si c'était le cas

La crainte que les services ne soient pas vraiment confidentiels

Certains services non disponibles à cause de mon identité sexuelle ou de la présentation/de l'expression/de l'identité de mon genre

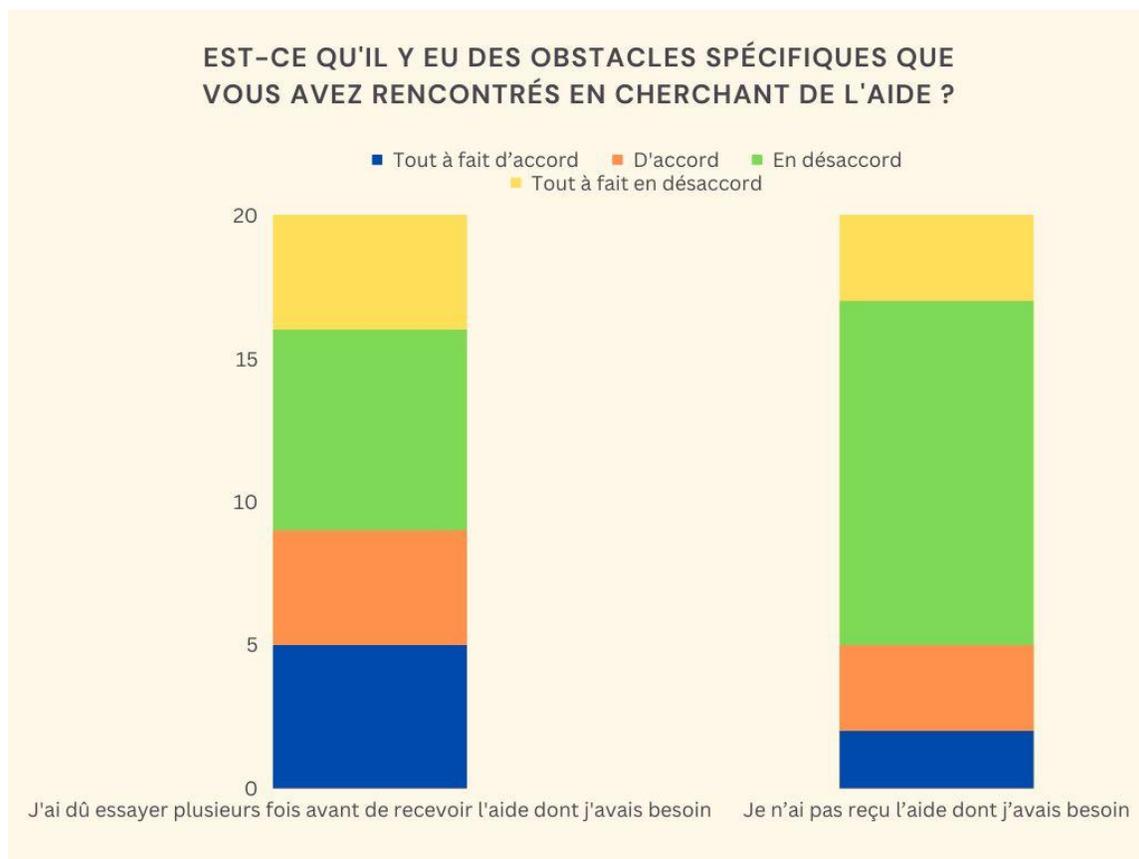
Recommandations

- Éducation publique continue sur la prévalence et les indicateurs de la VPI et à propos de relations saines
- Examiner et réviser les canaux d'information en ligne ; continuer à annoncer les services offerts par les maisons d'hébergement auprès du grand public, mais aussi au sein du service public, des soins de santé, des services d'immigration, d'établissement et d'éducation
- S'assurer que les canaux d'information en ligne et l'éducation publique à propos des services offerts soient également offerts dans plusieurs langues et avec les membres du service public, des soins de santé et de l'éducation qui travaillent avec les clientes SSRI.

Accès/utilisation des services

Des interviews et des sondages, nous avons appris que les points de contact initiaux pour celles qui cherchaient des services incluaient les maisons d'hébergement ou les lignes de crise de la VPI, les services de police et aux victimes, les travailleurs de la santé, parfois les services de protection de l'enfance et le développement social. Cela démontre que de multiples sites de contact initial semblent être disponibles à celles cherchant des services. Cela démontre également que la formation continue et la coordination sont nécessaires parmi une variété de secteurs et d'organisations, un aspect sur lequel nous reviendrons plus loin.

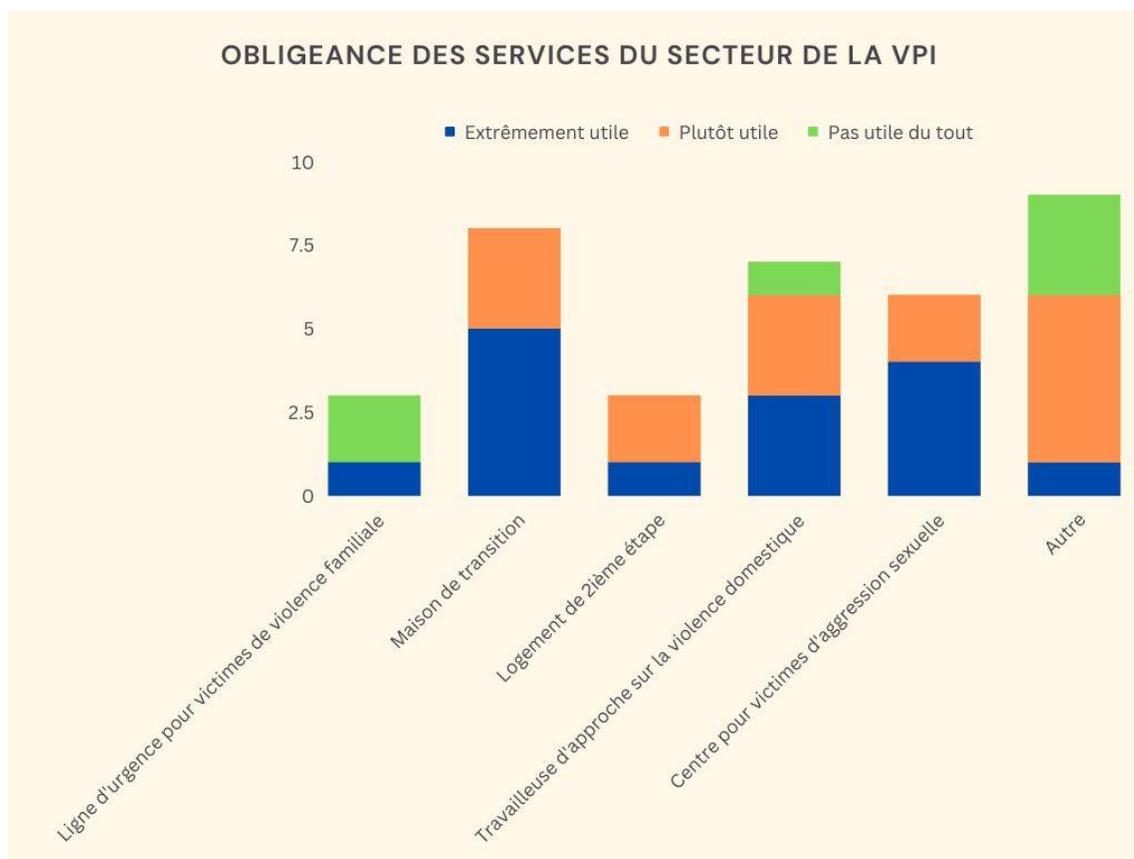
Les participantes aux interviews nous ont mentionné à plusieurs reprises la pure persistance nécessaire afin de recevoir les services dont elles (et souvent leurs enfants) avaient besoin. Parmi les 20 répondantes au sondage qui ont répondu à cette question, 45 % (n=9) étaient d'accord ou fortement d'accord qu'elles avaient dû essayer plusieurs fois avant de recevoir l'aide dont elles avaient besoin, et un autre 25 % indiquaient qu'elles n'ont pas reçu l'aide dont elles avaient besoin. Ce grand constat suggère que des changements pourraient être nécessaires dans l'ensemble du secteur, qu'il s'agisse de la police, du système juridique ou des services directs à celles qui subissent la VPI.

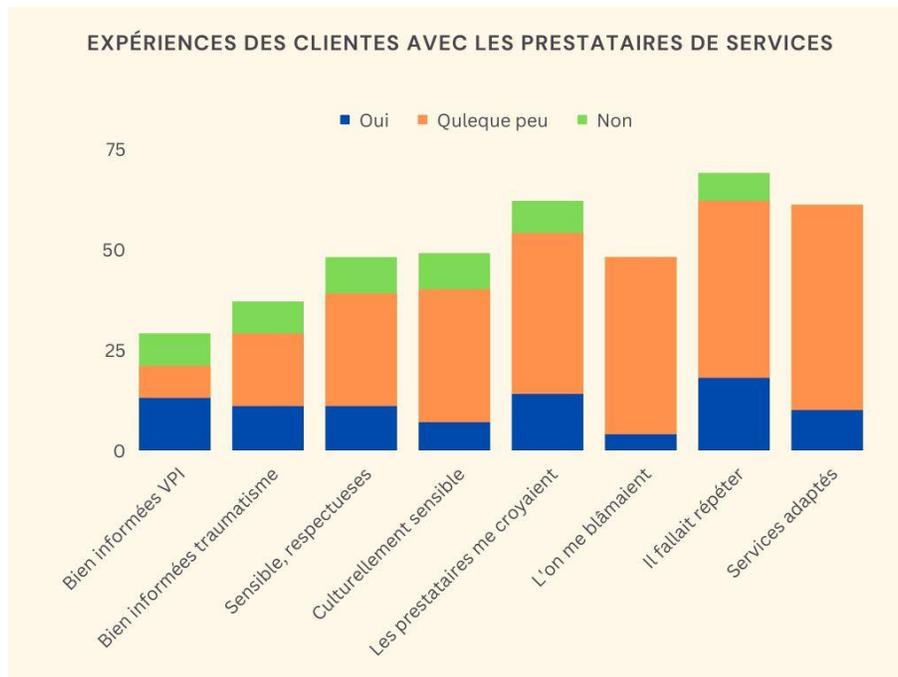


*Si ce n'était pas grâce au
maison sanctuaire, je ne
suis pas sûre où je serais
maintenant (RS)*

Soutiens du secteur VPI

Le feedback des clientes qui eurent accès aux soutiens au sein du secteur de la VPI (c.-à-d., les maisons d'hébergement, les logements de deuxième étape, les travailleuses d'approche en matière de violence entre partenaires intimes, les lignes de crise) est essentiellement positif. Les figures suivantes représentent le feedback des répondantes au sondage sur l'obligence des services du secteur de la VPI et les expériences qu'eurent les clientes avec les prestataires de services dans le secteur. Dans l'ensemble, les clientes indiquent qu'elles ont trouvé les services du secteur de la VPI extrêmement utiles ou assez utiles. Les réponses les plus enthousiastes semblent venir de celles qui eurent accès aux maisons d'hébergement et aux centres pour les victimes d'agression sexuelle. Combinées ensemble, les deux figures semblent indiquer que bien qu'il y ait beaucoup de choses qui fonctionnent bien dans le secteur de la VPI, il y a également des moyens de continuer à s'améliorer.





Légende :

Est-ce vous sentiez que les prestataires de services qui vous ont aidé étaient bien renseignés sur la violence entre partenaires intimes ?

Est-ce que sentiez que les prestataires de services qui vous ont aidé étaient bien renseignés sur les traumatismes et les luttes auxquels pourraient faire face les personnes qui font l'expérience de la violence entre partenaires intimes ?

Est-ce que vous sentiez que les prestataires de services qui vous ont aidé agissaient d'une manière sensible, respectueuse et professionnelle ?

Si cela est pertinent, est-ce que vous sentiez que les prestataires de services qui vous ont aidé travaillaient d'une manière qui était culturellement appropriée, respectueuse et renseignée ?

Dans vos interactions avec les prestataires de services, est-ce que vous sentiez qu'elles vous croyaient ?

Dans vos interactions avec les prestataires de services, est-ce que vous vous sentiez blâmées pour votre expérience avec la violence entre partenaires intimes ?

Est-ce que avez eu à redire votre histoire plusieurs fois ou à de multiples prestataires de services ?

L'expérience de tout le monde avec la violence entre partenaires intimes est reliée à leur propre expérience de vie et leur identité. Croyez-vous que les services que vous avez reçus étaient adaptés à vos besoins ? (Considérez la sexualité, le statut migratoire, les expériences avec le racisme et tous les autres facteurs importants).

La plupart des participantes ont indiqué qu'elles se sentaient respectées et soutenues par les travailleuses de première ligne dans le secteur de la VPI. Plusieurs ont parlé en détail à propos des prestataires de services avec qui elles avaient travaillé, qu'elles étaient obligeantes (serviables), bien informées et apportaient du soutien, ainsi que des soins qu'elles avaient reçus. Les clientes ont indiqué que les prestataires de services utilisaient les outils du secteur pour les aider à comprendre leur situation et à évaluer leur niveau de risque personnel/familial, puis à naviguer dans un système complexe. Les clients ont apprécié les connaissances qu'avaient les prestataires de services de première ligne à propos des systèmes et des processus reliés à la VPI, et elles ont également parlé avec enthousiasme du soutien émotionnel, du réconfort et de l'empathie dont elles ont fait l'expérience dans leurs rencontres avec le personnel de première ligne dans le secteur de la VPI.

Elles m'ont accompagné à la cour à chaque fois. Elles ont aidé à préparer des plans de sécurité pour le travail, l'école et la maison. Elles avaient une oreille attentive, elles ne jugeaient pas et elles savaient exactement ce que nous vivions. Elles connaissent l'injustice du système. Le groupe d'appui fut tellement obligeant pour rencontrer et jaser avec d'autres qui sont également abusées par un partenaire, la GRC, le SPE (services de protection de l'enfance) et les tribunaux. Elles prennent des appels durant chaque crise. Elles nous connectent avec de l'aide et du soutien. Elles ont suggéré des conseillères VPI, arrangé des rencontres avec la sécurité [en milieu de travail], fourni des cartes cadeaux pour permettre l'achat de nourriture pour Noël. Elles sont notre ligne de vie. (RS)

Je sentais que j'avais une amie ici qui a actuellement un peu comme un pied dans la porte, mais je la sentais comme une amie. Alors c'était vraiment bien. Et je sais que cela pourrait ne pas fonctionner pour tout le monde, mais c'est ce dont j'avais besoin. J'avais besoin d'une personne qui me semblait plus comme une amie. (RI)

Les services aux victimes croient qu'on peut compter sur elles. On peut compter sur elles au niveau de la paperasse. Vous comprenez ? Elles ne vont pas me donner un câlin. Et je sentais que [l'intervenante de crise] le ferait. Elle va s'asseoir à côté de moi en cour et probablement me regarder avec cette empathie dont j'ai vraiment besoin. Alors c'était vraiment agréable, eh oui. (RI)

Je fus capable de lui envoyer et de recevoir toutes mes questions par courriel, et elle était même disponible pour des appels téléphoniques parce que j'avais de la difficulté. Elle m'a même accompagné à ma première date de comparution en cour et elle était debout à mes côtés et elle a bloqué ma vue de, ouais. Alors ce fut vraiment agréable. (RI)

L'abri où je suis présentement en deuxième étape m'a offert un de leurs loyers pour mon fils et moi. Sans ces femmes ? Je ne sais pas si je serais ici sur cette planète, alors je n'ai rien que des émotions positives/habilitantes et reconnaissantes attachées à elles.

Je pense que les personnes qui travaillent dans ces secteurs, surtout les personnes à la maison d'hébergement et les travailleuses en intervention d'urgence, elles ont besoin d'être bien payées parce qu'elles font face à tellement de choses. Et vous savez, filtrer ces abuseurs, comme je sais qu'elles ont du faire face, pas avec le mien spécifiquement, mais vous savez qu'elles font face à beaucoup d'abus elles-mêmes et, vous savez qu'elles méritent beaucoup beaucoup de reconnaissance pour comment fort elles travaillent pour les personnes qu'elles protègent. Alors, ouais, je les apprécie beaucoup. (RI)

Évidemment, certaines répondantes n'ont pas reçu l'aide dont elles avaient besoin lorsqu'elles eurent accès aux soutiens dans le secteur de la VPI ou bien qu'elles eurent des expériences de cette aide qui furent moins que positives.

J'étais chanceuse et j'avais un bon emploi. Malheureusement, la travailleuse VPI s'est tellement concentrée là-dessus. Elle continuait à me dire comment « chanceuse tu es comparé aux autres femmes qui viennent me voir pour de l'aide. Vous pouvez partir et être correcte. » Je comprends maintenant un peu ce qu'elle voulait dire, mais à ce moment-là j'avais TELLEMENT HONTE et craintive que je ressentais ça comme encore plus de honte par dessus tout. (RS)

Je n'ai pas trouvé que l'agente d'approche en violence entre partenaires intimes était vraiment serviable quand je suis allée à elle pour découvrir comment partir en sécurité et où aller, et elle ne m'a jamais vraiment aidé à comprendre tout ça. Elle ne fait que passer en revue ce qu'était l'abus et le cycle de l'abus ; elle me disait si les choses devenaient pire de composer le 911 ou d'aller au refuge pour femmes et enfants. (RS)

Heureusement, la deuxième répondante eu du soutien de travailleuses sociales qui étaient impliquées par l'entremise du développement social et elles l'ont connecté avec le logement de deuxième étape ; à ce moment-là, elle fut capable de quitter en sécurité et de recevoir les soutiens dont elle avait besoin.

Une fois que je fus très claire et déterminée de partir, et que la Deuxième étape avait une place pour nous, les choses sont allées plus vite et nous étions sortis en-dedans de deux semaines. La Deuxième étape est très amicale et accueillante. (RS)

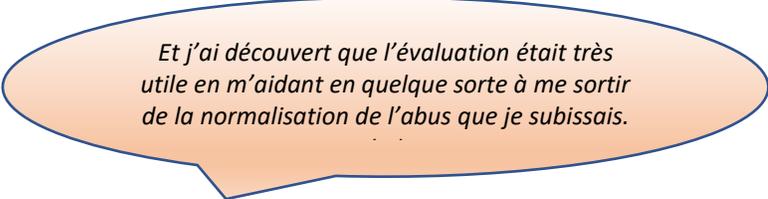
Une répondante a également noté que l'absence de prestataires de services racialisés a créé un obstacle pour avoir accès et recevoir les services appropriés.

Je n'ai jamais été capable de trouver une prestataire de services qui partage mon identité comme personne de couleur ; toutes les prestataires de services disponibles dans la province, comme j'ai découvert, sont blanches. Bien que je fus capable de trouver des

prestataires qui sont queers et/ou trans, ce qui signifie que je me sens sécuritaire d'aborder comment mon genre et mon état queer furent impliqués dans l'abus, je ne sens pas que j'ai été complètement comprise dans cette autre dimension. Même quand une praticienne est activement antiraciste et compréhensive, ça semble tout de même étrange et incomplet en essayant de parler du traumatisme racialisé avec elles. (RS)

Il y eu également un enjeu identifié par les prestataires de service et nous revenons à une discussion sur la « blancheur » du secteur dans la Section 6.

Outils utiles



Et j'ai découvert que l'évaluation était très utile en m'aidant en quelque sorte à me sortir de la normalisation de l'abus que je subissais.

Les répondantes à l'interview ont indiqué que le personnel de la maison d'hébergement a employé une variété d'outils utiles pour aider les clientes à décider leurs prochaines démarches. Plusieurs ont parlé de l'utilité de la représentation visuelle du cycle de violence.

Pour la première fois, j'ai compris que c'était de l'abus. Je ressens de l'espoir. J'ai compris que c'était un défaut de caractère qu'il avait. (RS)

Un autre outil mentionné par plusieurs répondantes, c'est l'évaluation du danger ou du risque (parfois désigné comme une évaluation de la létalité).² Pour plusieurs clientes, l'évaluation du risque fut effectuée dès l'arrivée à la maison d'hébergement et elle a servi comme moyen d'obtenir une compréhension plus claire de leur situation.

Je pense que cela fut également très utile en m'aidant plus ou moins à me sortir de ma propre tête. Parce que je continuais à penser que je peux m'en occuper, je peux m'en occuper, je peux m'en occuper. Mais ensuite, en repensant à tout ça et regardant les différentes petites cases que je cochais, cela n'est pas vraiment normal. (RI)

Peut-être ce qui éveillait le plus, cependant, c'était l'explication par la même participante de l'impact de compléter cette évaluation de nouveau, après avoir vécu dans l'abri pendant deux semaines.

Et ensuite elle en fit une la journée que j'ai demandé ma première OIU. Et en ce temps-là, j'avais appris à les connaître très bien, parce qu'elles travaillent beaucoup dans la maison... Et quand elle a effectué la deuxième évaluation avec moi, mon score était 37. Elle a dit : « C'est normalement là où je regarde la personne qui fait l'évaluation et que je vous dis que votre mari va vous tuer » et elle a dit, « mais je sais que tu sais cela, » et elle

² Plusieurs différentes approches existent pour évaluer le niveau de risque dans les cas de VPI ; la police et les services aux victimes vont également utiliser ces mesures pour déterminer le niveau de risque (voir Miller 2008 pour un inventaire des approches utilisées ; mis à jour en 2012).

a dit « Je pense que c'est vraiment le temps pour nous d'obtenir l'OIU (Ordonnance d'intervention urgente).» Et j'ai dis « OK ». (RI)

L'outil d'évaluation du risque est clairement utile pour les prestataires de services et les clientes pour évaluer la situation et développer un plan, mais aussi en fournissant aux clientes une indication claire de la sévérité potentielle de leur situation. Les répondantes ont indiqué qu'une fois qu'elles avaient cette information, elles étaient capables de développer un plan de sécurité ou un plan d'évacuation. L'outil s'est prouvé utile pour décider s'il faut demander une ordonnance d'intervention urgente ou d'emprunter d'autres sentiers, comme remplir des rapports de police.

Sous l'égide de la Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes de la province, une OIU peut être accordée pour fournir des mesures temporaires afin de protéger celles et ceux qui subissent de la VPI. Une fois accordée, les OIU sont en vigueur jusqu'à 180 jours (SPÉIJ-NB – Service public d'éducation et d'information juridiques). La plupart des répondantes aux interviews qui ont demandé des OIU l'ont fait avec l'aide du personnel des maisons d'hébergement, bien que d'autres prestataires de services sont également formés pour aider avec ces demandes. De la perspective des utilisatrices des services, demander une OIU est une lourde tâche et plusieurs ont raconté l'importance cruciale de l'expertise, des conseils et de l'appui fournis par le personnel de première ligne en VPI pour naviguer ce processus.

[L'intervenante en matière de crise à la maison d'hébergement] m'a aidé avec mon Ordonnance d'intervention urgente, alors elle m'a aidé avec ce processus. Je ne sais pas ce que j'aurais fais sans cette disponibilité, spécifiquement ce service-là. Je ne sais pas ce que j'aurais fais sans cela. Je sais que j'aurais pu être capable de le faire par moi-même, parce mon avocate m'avait envoyé le lien pour être capable d'en faire la demande par moi-même pour ça. [L'intervenante en matière de crise] fut vraiment obligeante juste parce qu'émotionnellement je ne pense pas que j'aurais été capable de faire ça... Et vous savez, comme spécifiquement ce qu'elles cherchent, de sorte que, vous savez, en mettant de côté l'émotivité des choses et y mettre les faits actuels. C'est donc là où elle fut capable d'aider. (RI)

Le processus OIU fut rapide et pas compliqué avec l'aide d'une organisation VPI locale. (RS)

Dans l'ensemble, le feedback des clientes des services VPI indiquent que les services dans le secteur fonctionnent et qu'ils sont appréciés. Les principaux sujets de préoccupation, basés sur les données des interviews et du sondage, semblent être les délais de temps pour accéder aux services et les limites de capacité en ce qui a trait à l'accès à l'espace dans les maisons d'hébergement, au logement de deuxième étape et autres programmes. En particulier, l'accès aux services de conseils et de soutiens pour les enfants dans les maisons d'hébergement étaient des secteurs de préoccupation pour plusieurs répondantes. Bien que certaines maisons

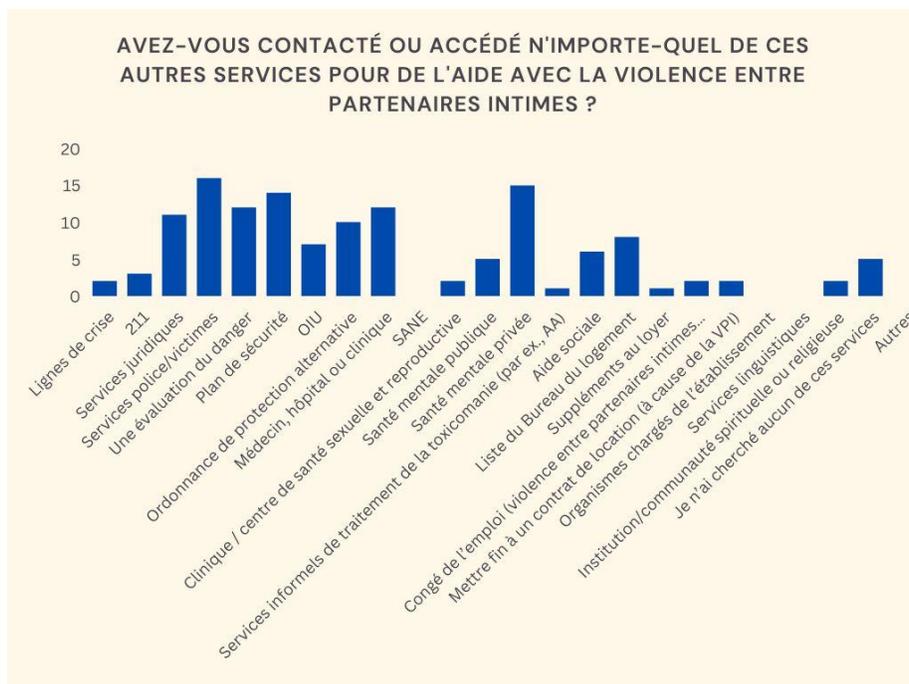
d'hébergement soient capables de fournir de tels services, ce n'est pas le cas dans l'ensemble du secteur.

C'est un abri, il n'y a pas de services à l'intérieur... Essentiellement, l'abri n'est seulement que ça : c'est une place de protection pour demeurer, ce qui est nécessaire et c'est majeur. Alors, que je dis ceci, ce n'est pas une question de blâmer des individus. C'est plutôt à propos du système comme tel et de comment il est structuré. (R1)

Plusieurs participantes ont noté que l'accès au counselling, aux avis juridiques et autres soutiens dans les maisons d'hébergement seraient avantageux, ainsi que du soutien additionnel pour gérer la variété de services souvent impliqués pour aborder la VPI.

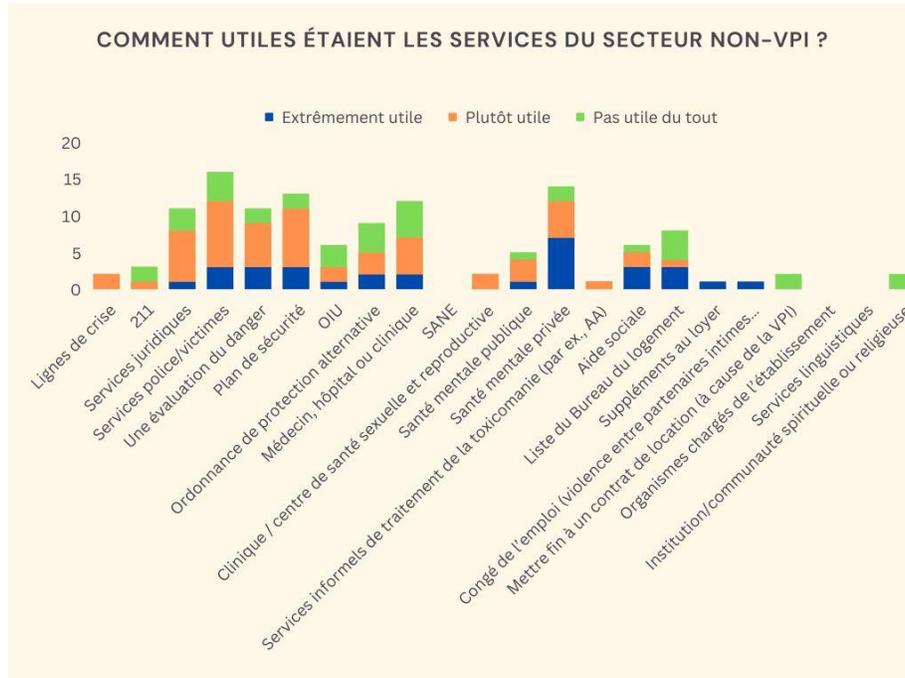
Connecter avec d'autres soutiens

La figure ici-bas démontre la grande variété de services et de soutiens à l'extérieur du secteur de la VPI accédés ou contactés par les répondantes au sondage.



Nous avons également consacré beaucoup de temps dans les interviews à mettre ensemble les genres de services auxquels les participantes avaient accès et où ils étaient fournis (c.-à-d., dans le cadre du secteur de la VPI ou facilités par une travailleuse du secteur de la VPI, ou des soutiens que les clientes avaient trouvés séparément ou à travers d'autres services). En regardant l'ensemble des réponses d'interviews et du sondage, une toile complexe de services fait surface et dont certains sont bien intégrés et fonctionnent ensemble de manière harmonieuse ; d'autres semblent être difficiles à accéder ou ils opèrent séparément de d'autres systèmes. La figure suivante indique que certains de ces services additionnels ont été des

soutiens utiles aux répondantes du sondage et leurs réponses indiquent également certaines des limites de services à l'extérieur du secteur de la VPI. Ici-bas, nous détaillons les commentaires des participantes sur les soutiens en santé mentale, sur les Services de protection de l'enfance, le système juridique et le maintien de l'ordre.



Soutiens et counselling en santé mentale

Plusieurs répondantes ont indiqué que les conseillères, les thérapeutes ou les travailleuses sociales étaient essentielles pour leur compréhension qu'elles subissaient de la VPI et les aider à sortir de relations abusives.

Ce fut seulement dans les dernières années de mon mariage que j'ai connecté avec une merveilleuse conseillère qui a compris ce que je passais à travers et ce fut elle qui m'a aidé à concevoir un plan pour quitter quand il était ailleurs. Je suis tellement reconnaissante pour son soutien. (RS)

Pour la plupart des répondantes, l'accès au counselling et autres soutiens en santé mentale seulement arrivaient seulement une fois qu'elles commençaient à chercher de l'aide en matière de VPI. Bien que certaines répondantes (et certains de leur enfants) aient reçu du counselling par l'entremise des maisons d'hébergement où elles ont demeuré, cela ne semble pas être largement disponible dans l'ensemble du secteur de la VPI. Pour celles à qui le counselling fut disponible, soit par la maison d'hébergement, par les services aux victimes ou par le développement social, plusieurs ont indiqué qu'il y avait des limites au nombre de sessions et de conseillères disponibles, avec des restrictions et des enjeux structurels qui ont impacté la continuité des services de counselling.

Et ensuite [les Services aux victimes] ont également offert des sessions de thérapie. Mais puisque mon thérapeute avait une pratique privée, il n'était pas inscrit dans ce programme, parce que j'aurais pu avoir 10 sessions payées par les Services aux victimes. (RI)

J'ai déjà utilisé la plupart de mes sessions de thérapie et je me sens comme si j'ai fais très peu de progrès. Je comprends pourquoi c'est limité, mais j'ai vraiment besoin de plus de soutien. (RS)

La pénurie de personnel n'a pas rendu possible de recevoir du counselling cohérent et continue pour ma fille et moi. (RS)

Certaines ont indiqué qu'elles ont travaillé avec leur conseillère pour s'assurer que l'accès limité au counselling pourrait être stratégiquement programmé de sorte que ce soutien clé serait disponible dans l'ensemble du long processus judiciaire.

Nous en étions à la 7^e session et elle me dit, OK, nous allons faire une pause parce qu'il y a encore du temps, nous n'avons rien découvert de la cour. Alors, nous allons attendre jusqu'à ce nous en sachions plus et ensuite nous utiliserons cette dernière session comme un compte-rendu, dépendamment de ce qui se passe. (RI)

L'accès limité aux sessions de counselling est également relié aux problèmes de dotation (en personnel) et dans l'ensemble des services sociaux de la province.

Il n'y avait pas une autre conseillère disponible. Alors j'ai contacté la [maison d'hébergement] de nouveau, juste pour voir si je pouvais avoir accès, même juste une conversation téléphonique avec une de leurs agentes d'approche. Elle est également occupée. J'ai eu une bonne conversation avec elle depuis, mais ensuite je n'avais pas été en mesure de les contacter. (RI)

Cette capacité limitée dans l'ensemble du secteur est parfois comprise et excusée par les participantes comme étant un triage nécessaire.

Je crois que je pourrais encore accéder aux services, mais je sais qu'elles sont vraiment occupées. Et je crois que je ne voudrais pas enlever cela à quelqu'un qui avait besoin d'aide pour sortir d'une situation similaire à celle que j'étais dedans. (RI)

À cause de la sévérité de ma situation comme présentement, ou en ce temps-là, était très basse, on m'a un peu mise, mais j'étais complètement OK avec ça et je leur ai dit cela aussi, j'ai été mise au bas de la pile pour du counselling, ainsi que ma fille, tout juste parce qu'elles devaient encore s'occuper, vous savez, de gros cas où elles avaient des gens qui étaient encore essentiellement dans un danger imminent. (RI)

D'autres clientes furent dirigées vers des services de counselling disponibles par l'entremise de programmes d'aide aux employés en milieu de travail, mais elles ont découvert que ces soutiens n'avaient pas vraiment l'expertise en matière de la VPI.

De plus, les soutiens en santé mentale pour les enfants furent identifiés par les clientes et les prestataires de services comme étant insuffisants.

J'ai commencé à vraiment me préoccuper de la santé mentale de ma fille à cause de l'abus émotionnel qu'elle subissait à la maison et qu'elle me voyait subir aussi. Donc, je pensais, je veux de l'aide maintenant et elles ne faisaient pas ça à [la maison d'hébergement]. (RI)

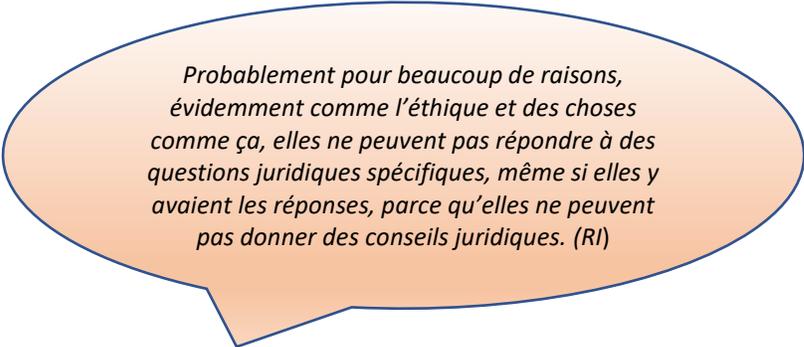
Plusieurs répondantes ont indiqué qu'elles s'étaient tournées vers des soutiens et des ressources privées, étant donné les longues listes d'attentes, l'accès insuffisant et les soutiens limités disponibles dans l'ensemble du système.

Et puis beaucoup des soutiens que j'ai été capable de chercher, que j'ai trouvé qui ont vraiment aidé sont ceux que j'ai trouvés en ligne, mais ils sont surtout basés aux États-Unis ou à Toronto, en Ontario. (RI)

Je suis allée voir une ou deux psychologues que j'ai trouvées. J'en ai trouvé une que j'aimais vraiment. Malheureusement, cela est 200 \$ de l'heure et ma couverture médicale ne couvre seulement que 40 \$, comme 40 \$ jusqu'à un certain montant. Pour ma fille c'était 185 \$ à l'heure et la même chose. (RI)

Il est évident que l'accès continu aux soutiens en santé mentale, y compris le counselling, sont nécessaires dans la province, à la fois au sein du secteur de la VPI et dans les secteurs connexes, y compris les services aux victimes et le développement social. Il est essentiel que ces conseillères aient les connaissances et la formation pour travailler avec celles qui ont subi de la VPI.

Bien que plusieurs participantes aux interviews parlaient directement de leurs expériences avec les services disponibles via les maisons d'hébergement, étant donné ce que nous savons à propos de la VPI, ces recommandations seraient probablement également applicables au logement de deuxième étape et aussi aux autres services en matière de la VPI. La plupart du traitement des traumatismes a lieu *après* une situation de crise, ce qui signifie qu'il y a une opportunité importante pour une intervention clinique en logement de deuxième étape. Parmi les quelques participantes qui avaient eu accès au logement de deuxième étape, il était clair que les soutiens en cours, y compris le counselling, étaient encore nécessaires et encore insuffisants.



Probablement pour beaucoup de raisons, évidemment comme l'éthique et des choses comme ça, elles ne peuvent pas répondre à des questions juridiques spécifiques, même si elles y avaient les réponses, parce qu'elles ne peuvent pas donner des conseils juridiques. (RI)

Naviguer le système juridique

Plusieurs répondantes ont indiqué que naviguer le système juridique fut un défi important, l'un pour lequel il y a peu d'appui au sein du secteur de la VPI ou ailleurs. Certaines répondantes ont indiqué que le personnel des maisons d'hébergement était capable de les aider à comprendre les étapes du processus juridique et de les aider à se préparer à gérer le côté émotionnel de cette expérience, ce qu'une personne a décrit comme l'aider à « bien se préparer » pour la durée du processus et les défis de témoigner en cour. Bien que certaines prestataires de services aient indiqué qu'elles travaillent étroitement avec les cliniques juridiques et des expertes locales, la plupart des maisons d'hébergement ne fournissent pas de conseils juridiques internes, et de fait elles évitent soigneusement de fournir de l'information possiblement incorrecte.

Comme l'expliquait une prestataire de services :

C'est un peu comme marcher sur des œufs, je pense, quand il s'agit de l'aspect juridique, mais nous essayons, nous savons qu'il y a quelques cliniques juridiques gratuites ici, alors

si c'est quelque chose dont elles ont besoin, comme des services juridiques, et c'est pour tout le monde, nous pouvons les pointer dans cette direction. (RI)

Donc, qu'il s'agisse des enjeux de la garde des enfants, d'une séparation, d'un divorce ou de procédures pénales contre des ex-conjoints abusifs, les clientes ont largement navigué le système juridique et criminel par elles-mêmes. Certaines ont parlé d'avocats fantastiques (mais très occupés et dispendieux), mais la plupart ont décrit le système juridique comme étant confondant, dispendieux, lent et inefficace. Une prestataire de service a identifié des problèmes dans le système juridique comme étant un obstacle à quitter des relations abusives.

Je dirais qu'un autre gros obstacle peut parfois être le système juridique, pour le temps d'attente du processus. Parce parfois cela peut augmenter le risque pour les femmes et diminuer leur capacité, ou agir comme obstacle à sortir de la situation. (RI)

L'accès à l'Aide juridique (ou le manque d'accès) fut également identifié comme étant problématique, à la fois au niveau des délais de livraison des services dans le système, et aussi au niveau de la couverture limitée. À titre d'exemple, l'Aide juridique est disponible pour une personne qui est accusée de violence entre partenaires intimes au Nouveau-Brunswick, mais pas pour les témoins ou les survivantes de violence entre partenaires intimes qui n'ont pas besoin de représentation juridique dans de tels cas. Il y a également des limites d'accès à l'Aide juridique pour les affaires reliées au droit de la famille. Donc, plusieurs participantes ont indiqué que bien que leurs ex-conjoints avaient accès à de l'aide juridique payée pour leurs affaires pénales (c.-à-d., par l'Aide juridique), aucun soutien juridique n'était fourni à celles et ceux qui pourraient témoigner contre des ex-conjoints dans des affaires criminelles, et qu'il n'y avait aucune représentation juridique légale pour les enfants dans les affaires criminelles, ni dans les causes familiales.

De plus, une répondante au sondage indiquait que le processus judiciaire l'avait également mise à risque de violence additionnelle de son ancien partenaire en lui donnant son adresse ; cette infraction aux règles de sécurité l'a rendu incertaine à savoir si elle devrait aller de l'avant et remplir un rapport à la police.

Il ne connaissait pas mon adresse jusqu'à ce que la cour lui aie aveuglément donné par l'entremise des documents de la cour. Maintenant, il savait où je vivais. Je voulais le rapporter pour viol et autres assauts qu'il m'avait fait subir, mais je ne sais pas comment le dire en tant de mots. J'ai peur et je ne veux pas le faire parce qu'il sait où je vis. Et je ne veux pas le déclarer verbalement. Je souhaite que je pourrais tout juste l'écrire ou le soumettre de manière anonyme. (RS)

De la même façon, d'autres participantes se préoccupaient que les juges n'avaient pas une éducation suffisante en matière de VPI et ils prennent des décisions bouleversantes pour leur vie basées sur de l'information incomplète ou fausse.

Les juges des cours pénales et les juges des tribunaux de la famille doivent être formés en matière de VPI. Ils devraient être judicieux face à la manipulation des abuseurs et des statistiques. Ils devraient être capables de reconnaître les tactiques des abuseurs et ne pas y succomber. Il devrait y avoir des poids et des contrepoids en place pour déceler l'ignorance flagrante des juges et des fausses suppositions sur lesquelles ils basent leurs décisions. (RS)

Les participantes ont exprimé différentes frustrations avec le processus juridique et les processus connexes reliés aux Services de protection de l'enfance et à la police. En particulier, les systèmes des cours pénales et familiales ne semblent pas utiliser une approche intégrée dans ces affaires. Comme l'expliquait une participante :

Le système juridique est la chose la plus importante, surtout quand des enfants sont impliqués. C'est l'un des enjeux les plus pressants et un aspect qui est utilisé souvent comme une arme par les auteurs du crime. (RI)

Les répondantes indiquent que les enjeux en matière de justice criminelle et familiale sont souvent plaidés séparément, même si les problèmes de la VPI concernent souvent ces deux tribunaux. De nombreuses participantes ont exprimé leurs terreurs que cette fausse séparation des affaires criminelles et familiales mettent leurs enfants en situations dangereuses, tout en les privant des soutiens nécessaires.

Protection des enfants & développement social

Pour certaines répondantes, les travailleuses sociales impliquées dans les Services de protection de l'enfance et le développement social étaient les premiers points de contact et importantes en les aidant à concevoir des plans de sortie.

Les travailleuses sociales ont aidé en essayant de réparer la situation et de garder notre famille ensemble jusqu'à ce qu'il n'était plus sécuritaire de vivre avec lui et qu'il ne voulait pas participer au plan d'intervention. Une fois la décision prise qu'il serait plus facile pour moi de quitter, après avoir trouvé et pris contact avec la Deuxième étape, et elles sont venues la journée du déménagement pour me protéger et indiquer à mon ex-partenaire ce qui se passait et qu'il ne devait pas interférer, ni nous suivre. (RS)

Quoique certaines aient senti que le SPE (Services de protection de l'enfance) était un soutien important, l'une des plus grandes frustrations partagées par les participantes fut le manque de protection robuste pour les enfants ayant été témoins ou victimes de violence entre partenaires intimes.

Le SPE fut inutile pour protéger les enfants lorsque le psychiatre ou les conseillères eurent rempli les rapports. Je ne les ai jamais téléphoné. (RS)

Une autre participante a noté qu'elle s'est battue pour obtenir les Services de protection de l'enfance (SPE) afin qu'ils interviennent et soutiennent ses enfants. Les deux avaient également été abusés par son ex-conjoint.

Ils ne voulaient pas venir... Ils ne voulaient pas venir parce que, on me disait essentiellement « Eh bien, vous n'êtes pas avec lui. » (RI)

Alors qu'elle poursuivait des accusations criminelles contre son ex-conjoint sous l'égide de la législation VPI, sa séparation et les affaires de la garde des enfants étaient abordées au tribunal de la famille, où l'absence d'un rapport du SPE a rendu cela difficile d'établir son argument que les enfants avaient été abusés et seraient en danger si son ex-conjoint obtenait le droit de visite ou de garde. Le refus du SPE de faire enquête au point initial de la séparation signifiait également que ses enfants n'ont pas reçu l'accès au counselling ou aux autres soutiens dont ils avaient besoin.

Le manque de compréhension des connexions entre la VPI et l'abus des enfants fut également identifié par une prestataire de services qui a partagé son outrage qu'une OIU n'ait pas été accordée pour une cliente sous prétexte que le plus gros risque posé par l'abuseur était à ses enfants et non à elle. Sous l'égide du processus des OIU, ceci fut considéré que de l'information inadmissible. Tel que la prestataire de services l'avait fait remarqué, « *N'est-il pas possible d'additionner deux et deux ensemble ici ?* » (RI).

De nombreuses autres participantes ont exprimé leurs frustrations avec le processus du SPE et du tribunal de la famille. Au moins trois répondantes aux interviews nous ont dit qu'on leur avait accordé des OIU basées sur le risque de létalité posée par leurs ex-partenaires, et pourtant cela n'a pas empêché leurs ex-partenaires de se voir accorder par le tribunal de la famille un accès non supervisé à leurs enfants. Plusieurs ont déclaré que leurs partenaires abusifs exerçaient encore du pouvoir et un contrôle coercitif sur elles à travers leurs enfants, et que cela avait été rendu possible par les ordonnances du tribunal de la famille. Tel que l'expliquait une participante :

Le SPE est un désastre. Réparez ça. Le concept du « meilleur intérêt de l'enfant » de passer autant de temps que possible avec chaque parent est défectueux et répréhensible quand un parent est abusif ! C'est de la maltraitance des enfants que de forcer les enfants, contre leur volonté, dans les mains et les domiciles de parents qui sont abusifs. Cela devrait être considéré un crime en soi ! Ce n'est certainement pas dans le meilleur intérêt des enfants ! (RS)

Services de police & aux victimes

Les participantes eurent des réponses mitigées quant à leurs expériences avec les services de police. Bien que certaines aient raconté que la GRC ou les forces policières locales avaient été essentielles dans leur fuite de situations abusives, d'autres eurent des expériences négatives avec la police en matière de VPI.

Pour plusieurs répondantes, le personnel des maisons d'hébergement furent des intervenantes essentielles dans leurs relations avec la police. Une participante a expliqué que le processus de contacter la police à partir de la maison d'hébergement était préférable pour elle, au lieu d'aller directement à la police par elle-même.

Je pense qu'il aurait été bien plus intimidant de faire ça [d'aller directement à la police] et de téléphoner et d'avoir à parler aux agents de police. Cela serait plutôt une manière interrogative que d'avoir à faire ça au centre de crise où ils sont habitués à faire affaire avec des femmes qui ont subi de la violence entre partenaires intimes. (RI)

Parfois, le personnel des maisons d'hébergement fut parfois capable d'agir comme tampons et d'aider les clientes durant ces engagements intimidants.

Un certain nombre de répondantes ont indiqué qu'elles avaient eu des interactions avec la police et que cela indiquait qu'il y avait une insuffisance de connaissances et de formation de la police en matière de VPI.

Une des choses qui fut un peu décevante, c'est le fait que j'ai eu, en quelque sorte, éduquer [l'agent qui a enregistré ma déclaration] en matière d'agression sexuelle, de coercition sexuelle, vous savez... il ne savait même pas ce qu'était la coercition sexuelle, nous l'avons vérifié sur Google ensemble... Et il en fut choqué ! (RI)

Eux [la police] ne savent absolument rien à propos de quoi que ce soit. (RI)

Ceci est également l'impression de certains prestataires de services :

Vous savez, nous avons des policiers qui sont ici quand des femmes demandent de la sécurité pour les aider à partir et, vous savez, demandent des escortes et ensuite les policiers vont et parlent à l'abuseur et l'abuseur leur dit : « Oh non, non, non, tout va bien. » Et la police te dit : « Oh, vous réagissez de manière excessive, » et ensuite ils partent. Cela ne devrait jamais se produire. (RI)

Certaines répondantes, surtout au sondage, ont indiqué que la police et la GRC furent des aspects très négatifs de leur expérience, augmentant potentiellement leur risque de danger.

La GRC fut coercitive et abusive de nature elle-même. Elle m'a forcé et dupé à soumettre certaines demandes ou bien je perdrais ceci ou cela ! (RS)

La GRC et les tribunaux furent manipulés par l'abuseur et utilisés contre les enfants et moi. La GRC et les tribunaux manquent de formation ou de connaissances sur la VPI et les comportements des abuseurs, et ils se sont mis de leur côté. Ils furent eux-mêmes abusifs. (RS)

La police ne l'a pas arrêté. J'étais incapable de parler à cause de la sévérité de mes blessures. Il a dit que j'avais commencé la bagarre. Ils ont donc mis des accusations contre moi sans aucune déclaration de ma part... Quand j'ai parlé avec l'agent de police après l'incident, il ne m'a dirigé à aucun des services. Il m'a dit de contacter un avocat et qu'il pouvaient m'aider, mais que je devais lui fournir une déclaration si je voulais son aide. Je fus très découragée et je me suis sentie poussée de côté par la GRC et le militaire. Il nous faut faire mieux. La police est censée aider. De fait, ils ont fait l'opposé en rendant la situation encore pire et en ajoutant plus de responsabilités sur moi en tant que victime. (RS)

Quand il m'a trouvé après que je suis partie... il attendait dans le stationnement de mon immeuble dans une ville différente. J'ai téléphoné la GRC, dont le bureau était littéralement de l'autre côté de la rue. L'agente de police m'a demandé : « Eh bien, qu'est-ce que aimeriez que l'on fasse ? Il semble bien qu'il veut seulement tourner la page. » Je n'oublierai jamais et ne pardonnerai jamais la police pour ça. (RS)

Par contre, pour au moins une participante, quelques agents de la police locale lui ont fourni un soutien important pour quitter son partenaire abusif, bien qu'elle fit remarquer qu'elle a eu des interactions moins positives avec d'autres membres de la force policière.

Il y a quelques agents de police sur la force de police, localement parlant, qui m'ont été facile de traiter avec eux. Ils furent très neutres et sans jugement sur mon côté des choses... et il y avait des agents de la loi et des gens dans le système judiciaire qui ne comprennent vraiment pas. (RI)

De manière similaire, les répondantes ont indiqué que les services aux victimes semblaient avoir une meilleure compréhension de la législation sur la VPI et qu'ils étaient un soutien essentiel en fournissant du counselling et un sentiment de comment le processus allait se dérouler. Comme pour plusieurs services, les clientes ont observé que les services aux victimes étaient en pénurie d'effectifs (manque de personnel) et manquaient de ressources, ce qui exigeait un suivi constant.

Et une fois qu'ils aient enfin appelé, les services aux victimes, ce fut vraiment vraiment génial. Ils ont vraiment bien géré cela et la seule chose qui fut aussi un peu merdique, c'est que je fus celle qui, en quelque sorte a pris contact quand j'ai eu besoin d'information, et quand je téléphonais on me disait, ouais, on vient de recevoir. Alors, ouais, mais là encore, à chaque fois que j'étais au téléphone avec quelqu'un, ce fut toujours une belle expérience. (RI)

Soutien et se défendre soi-même

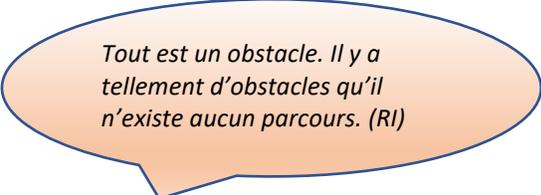
Un point important à retenir des réponses aux interviews et au sondage, c'est que les maisons d'hébergement sont les soutiens de base pour celles qui font l'expérience de la VPI. En même temps, plusieurs clientes ont exprimé un sentiment d'isolement et un sentiment qu'elles

étaient abandonnées à elles-mêmes en matière de naviguer un nombre de systèmes complexes, plus spécifiquement pour obtenir du counselling, ainsi que pour naviguer les systèmes juridiques, de protection de l'enfance et de la police. En d'autres mots, une fois qu'elles eurent quitté leurs partenaires abusifs, il y avait beaucoup moins de services et ils n'étaient pas bien coordonnés.

J'avais besoin d'aide et j'ai dû la trouver par moi-même. (RS)

Je n'ai pas utilisé de services du gouvernement, je les ai cherché par moi-même. (RS)

Mais une fois que vous partez, vous êtes laissée à vous-même, et c'est comme ça qu'on se sent... à partir du moment que vous partez, personne ne comprend... vous êtes laissée à vous-même. (RS)



Tout est un obstacle. Il y a tellement d'obstacles qu'il n'existe aucun parcours. (RI)

Nous avons été frappées par les façons que les participantes aux interviews ont navigué ces systèmes complexes et par leur persistance à trouver des moyens de sorties de situations abusives pour elles-mêmes et leurs enfants. Et pourtant, nous avons été frappées par le montant énorme de temps, d'énergie et d'efforts nécessaires. Comme l'on fait remarqué plusieurs répondantes, plusieurs d'entre-elles furent capables de partir et d'établir de nouvelles vies à cause de leurs propres ressources et de leur courage. Bien que les services dans le secteur de la VPI s'efforcent clairement pour aborder ce qu'ils peuvent, il y a plusieurs systèmes et services additionnels où les clientes font face à de gros obstacles.

Recommandations

- Continuer à s'assurer que le personnel des maisons d'hébergement soit formé en matière des processus des OIU et des évaluations de risques
- Continuer à réviser les processus d'admission
- Assurer l'accès au counselling dans toutes les maisons d'hébergement et dans le logement de deuxième étape
- Assurer l'accès au counselling pour les enfants dans toutes les maisons d'hébergement et dans le logement de deuxième étape
- Aborder les limites et les obstacles en matière d'accès aux soutiens en counselling pour les services couverts par l'entremise des maisons d'hébergement, des services aux victimes et du logement de deuxième étape
- La gestion des cas à l'intérieur des maisons d'hébergement de sorte à faciliter une variété de services/de ressources (juridique, police, développement social)
- Fournir de l'information juridique et du soutien par l'entremise des maisons d'hébergement

- Un examen plus approfondi des lois existantes, en particulier l'interface entre la garde des enfants, la pension alimentaire pour enfants, la justice pénale, la législation en matière de VPI, ainsi que les OIU
- Formation continue pour la police en matière de VPI et de VFS (violence fondée sur le sexe) ; aborder les enjeux de dotation de personnel dans les services aux victimes

6. Accès aux services pour les survivantes SSRI de la VPI

L'information dans cette section met l'accent sur les réponses des interviews et au sondage de la part des prestataires de services et de 7 interviews parmi les SSRI survivantes de la VPI ; ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives.

Il est important de noter que SSRI fait référence au statut juridique plutôt qu'à l'identité culturelle ou ethnique, mais cette catégorie est souvent interprétée et perçue comme faisant allusion à la racialisation. Ce ne sont pas toutes les répondantes qui se sont identifiées comme sans statut, réfugiées ou immigrantes qui soient racialisées ; et ce n'est pas toutes les participantes racialisées qui correspondent à la catégorie SSRI. De plus, tel qu'il en est de la norme statistique dans la province, plusieurs répondantes SSRI venaient des États-Unis ou du Royaume-Uni et s'identifiaient comme blanches. Ceci suggère qu'une recherche et une analyse plus profondes soient nécessaires sur les expériences d'accès aux services aux soutiens en matière de VPI pour les clientes sans statut, réfugiées et immigrantes et pour les clientes racialisées. De la recherche sur les expériences des clientes noires et autochtones est également un besoin urgent et sous-représenté dans les données existantes sur la VPI au Nouveau-Brunswick, ainsi que dans cette évaluation des risques.

Politique fédérale d'immigration

Les survivantes SSRI de la VPI font face à une variété d'enjeux structurels reliés aux systèmes d'immigration et de citoyenneté au Canada. En particulier durant les premières années de la pandémie de COVID, les temps d'attente accrus pour les formalités d'immigration de toutes sortes ont placé un stress considérable sur les familles SSRI. Fréquemment, un statut juridique précaire, même quand il est causé par des délais dans les systèmes qui sont complètement hors du contrôle des requérantes, cause des délais des permis de travail et de l'accès à d'autres ressources et soutiens essentiels. Plusieurs prestataires de services ont indiqué que même durant les années pré-COVID, la limite de 30 jours pour les séjours dans les maisons d'hébergement fut irréaliste pour les clientes SSRI sans statut régularisé.

Quand vous avez un abri [qui fournit] un service par le gouvernement provincial qui nous dit gardez-les ici pour seulement 30 jours et je me retourne et dit que, vous savez, elle était ici pendant sept mois, parce que le gouvernement, une fois de plus, ça rend cela difficile pour elle d'aller plus loin.

Du travail a été fait pour diminuer le degré de dépendance des requérantes de classe familiale (souvent des femmes) sur les requérants primaires d'immigrants. En dépit de cela, le manque d'information claire, l'isolement et l'incertitude reliés au processus d'immigration peuvent tous résulter en une hésitation de quitter une relation dangereuse. Dans les interviews, les prestataires de services ont rapporté qu'elles voient des niveaux élevés d'abus financiers et juridiques subis par les clientes SSRI.

L'abuseur utilise ça, vous savez, comme intimidation, comme une forme de contrôle. Donc, si la femme connaît ses droits, et si elle a l'information que non, ce n'est pas vrai... Alors ouais, je pense que nous avons besoin de plus d'information, comme de la sensibilisation, de sorte que, surtout en matière d'immigration. Elles savent qu'elles ne seront pas, vous savez, [déportées] ou qu'elles ne vont pas perdre leurs enfants juste parce que cela se produit. (RI)

Du fait des complexités du statut d'immigration, plusieurs services et soutiens doivent être mis en place pour s'assurer que les clientes SSRI soient bien servies. Cela inclut de déterminer toutes les implications potentielles pour des demandes en cours reliées à leur statut, y compris le renouvellement de permis ou le prolongements de permis de travail, d'étude ou de visiteurs. Pour au moins deux répondantes, un accès ponctuel à leur permis de travail ou le renouvellement de leur permis de travail fut le principal obstacle de poursuivre leurs vies. Ayant passé entre cinquante et quatre-vingt-dix jours dans la maison d'hébergement, les deux attendaient leur permis de travail essentiel afin qu'elles puissent obtenir de l'emploi, la garde des enfants et du logement. Bien que le IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) ait des dispositions pour un permis de séjour temporaire (PST) pour les victimes de violence familiale, les critères d'éligibilité sont très restrictifs et il est clair que d'autres solutions sont nécessaires et recherchées activement par celles et ceux qui travaillent avec les clientes SSRI dans le secteur de la VPI.

De plus, puisque l'accès aux soins de santé est souvent relié au statut d'immigration, s'assurer que l'accès aux soins d'urgence de l'Assurance-maladie pour les survivantes VPI et leurs enfants est également essentiel. Dans certains cas, cela peut exiger de travailler avec des homologues fédéraux, ou bien la création d'un programme provincial séparé. L'accès aux permis de travail, aux subventions aux garderies et autres services sociaux, y compris le logement, seront également de grandes priorités et pourraient exiger une coordination avec des organisations fédérales et provinciales, ou avec des agences locales d'aide à l'établissement.

Bien sûr, il y avait le temps d'attente et avec ce temps d'attente elles ne peuvent rien faire. Elles ne peuvent pas demander de l'aide sociale, alors, imaginez seulement d'être là avec deux enfants, avec rien, sans argent. (RI)

Je souhaite qu'il y ait une représentante de l'immigration ou quiconque, vous savez, n'imorte-qui de l'immigration qui les aiderait un petit peu. Disons, si elles n'ont pas leur permis, elles peuvent donner quelques choses d'autres juste pour qu'elles puissent obtenir des ressources comme de l'assistance sociale ou des choses comme ça pendant qu'elles attendent. (RI)

Un enjeu pour le secteur à considérer et à aborder, c'est l'impact des limites causées par les modèles de financement et les enjeux de juridiction fédérale et provinciale.

Seulement cinq agences à travers la province peuvent travailler avec des réfugiés. (RI)

Le problème avec AMGM, par contre, c'est qu'ils arrêtent les soutiens si vous avez déjà été ici pour plus d'un an. Alors c'est comme, OK, qu'est-ce qu'on va faire après ça ?

Conséquemment, certaines clientes SSRI n'auront pas accès au soutien par l'entremise du secteur de l'établissement ou aux services de logement de deuxième étape, parce qu'elles ne répondent pas aux critères d'éligibilité à la citoyenneté.

Implications pour la provision de services

Les travailleuses du secteur de la VPI et les travailleuses dans les secteurs connexes ont besoin de comprendre ces enjeux structurels complexes et de travailler pour aborder les lacunes en matière d'éligibilité. Clairement communiquer les critères d'accessibilité à différents services est une première étape importante. De la formation au sein du secteur et au-delà sur l'interface entre le statut d'immigration et la VPI est également nécessaire.

Je ne sais pourquoi c'est comme ça au Nouveau-Brunswick, c'est un peu comme un voile sur oh, on ne veut pas aborder ce sujet, comme on ne parlera pas du statut d'immigration. Mais vous devriez, parce que cela devrait être bien connu... Comme, les gens ne veulent pas en parler. Mais en même temps, oui, les politiques d'immigration mettent les gens en positions vulnérables, ce qui veut dire qu'elles seront encore plus assujetties à la violence sexuelle, à la traite des personnes. (RI)

Les prestataires de services en matière de VPI ont besoin d'information claire sur les aspects suivants :

- Quand/comment les gens peuvent perdre leur statut ou être déportés
- Quand/comment les gens peuvent perdre la garde de leurs enfants et les complexités additionnelles quand les enfants ont un statut de citoyenneté différent que leurs parents (c.-à-d., les enfants nés au Canada sont des citoyens canadiens, même si leurs parents attendent le statut de réfugié, ou qu'ils détiennent un permis temporaire)
- À savoir si les gens ont le droit de travailler, s'ils ont accès à l'assistance sociale, à l'aide juridique avec demandes d'immigration et/ou d'asile (réfugiés)
- De l'information sur les signes de traite des personnes ou autres formes potentielles d'abus ou de coercition reliées au statut d'immigration

De plus, les prestataires de services font remarquer que les clientes SSRI pourraient ne pas répondre immédiatement au langage de la VPI. Une d'elle a expliqué :

Souvent, je trouve que le secteur de prévention de la violence est très canadien. C'est un peu comme : « On va parler de violence sexuelle aujourd'hui et à propos de la VPI. » Et je me dis OK, eh bien avec les femmes SSRI, elles ne vont pas venir à une présentation, si vous êtes comme, « Bienvenue à la VPI 101 ». « Bienvenue à la violence sexuelle. » (RI)

Au lieu de ça, elle a recommandé de l'information utile sur la VPI et la violence sexuelle dans d'autres sessions, par exemple, y compris de l'information sur le harcèlement sexuel en milieu de travail dans une session sur les normes d'emploi.

Des participantes aux interviews ont clairement identifié le besoin de services de traduction fiables.

Les données démographiques ont changé. Donc actuellement, présentement au Nouveau-Brunswick, vous avez plus de femmes nouvelles arrivantes qui parlent ni le français, ni l'anglais. Je veux dire, elles peuvent parler jusqu'à un certain niveau, mais est-ce qu'elles se sentiraient confortables de chercher de l'aide ? (RI)

Les prestataires de services ont fait remarquer qu'en l'absence de services de traduction facilement accessibles, surtout en situation de crise, cela entrave une réaction ponctuelle et une compréhension claire des besoins et des situations de certaines clientes SSRI. Il fut également noté que les traducteurs et traductrices devraient également être formés en réponses aux traumatismes, et que la confidentialité est une préoccupation constante.

Formation pour les prestataires de services

Les répondantes aux interviews et au sondage indiquent clairement que plus d'information et de formation en VPI sont nécessaires dans le secteur de l'établissement.

Parfois, vous pouvez parler avec des travailleuses en établissement et elles diront des choses comme « Oh, je n'avais pas de clientes qui ont subi de la violence entre partenaires intimes ou par un partenaire intime. » Et c'est comme : « Eh bien, ce n'est pas vrai parce qu'il y en a quatre d'entre-elles dans l'abri de l'autre côté de la rue. » Alors, c'est [un enjeu] de coordinateurs de l'établissement qui ne sont pas au courant des signes, et c'est la même chose avec les abris qui ne sont pas au courant des différences culturelles. (RI)

Ces commentaires pointent vers l'importance cruciale d'une collaboration améliorée entre les secteurs de la VPI et de l'établissement au Nouveau-Brunswick.

En plus d'aborder les enjeux structurels et systémiques, les réponses des participantes aux interviews et au sondage indiquent le besoin de formation continue et de renforcement des capacités au sein du secteur VPI. Dans nos conversations avec les prestataires de services, plusieurs ont indiqué qu'il y avait de grandes variations en matière de formation et de sensibilisation dans l'ensemble du secteur. Nous avons également observé différentes cultures institutionnelles concernant les nouvelles arrivantes, y compris une dépendance sur des perceptions stéréotypées à propos des nouvelles arrivantes et la VPI. Bien que certaines maisons d'hébergement se soient engagées dans la formation en matière de sensibilité culturelle, les impacts de cette formation semblent inégaux. La formation en sensibilité culturelle est certainement une composante importante de la gamme de compétences

nécessaires dans les maisons d'hébergement, mais de la formation additionnelle sur les systèmes et les structures de l'immigration, tel que mentionnée ci-haut, est également essentiellement nécessaire. Une dernière composante, mais aussi essentielle pour aborder les besoins des clientes SSRI, c'est d'assurer l'embauche et la rétention de membres racialisées du personnel avec de la formation et de l'expérience avec le système canadien de l'immigration.

Je suis immigrante moi-même et, donc, je sais ce que ces femmes ont passé à travers et je peux les comprendre... en matière de représentation, c'est important parce ce que j'ai senti, quand j'ai commencé cet emploi, que les clientes qui sont, vous savez, SSRI, sont tellement soulagées et, vous savez, elles se sentent confortables de communiquer avec moi, parce qu'elles savent que j'ai été dans cette position-là, ce qui est bien. Et pour moi aussi, je crois que c'est important d'être capable de comprendre quelqu'un. (RI)

Des prestataires de services ont également noté que d'assurer une plus grande représentation en matière de diversité raciale est également important pour bâtir des connexions significatives avec des organisations ethnoculturelles.

Bien qu'il y ait des indications d'un besoin urgent d'approfondir la formation et la compréhension des ensembles uniques de circonstances auxquelles font face les clientes SSRI, il y a aussi des indications de changements et d'une collaboration importante entre les secteurs de la VPI et de l'établissement. Une participante à l'interview a expliqué qu'elle a observé des cas où une intervenante en VPI et une intervenante en établissement ont collaboré dans la prestation de services, se rencontrant chez une association multiculturelle locale au lieu de le faire à la maison d'hébergement ou à l'abri afin de soutenir une cliente dans un espace qui était familier et confortable pour elle, étant aussi un endroit qui n'éveillerait pas de soupçons chez son abuseur. Il y a également des signes prometteurs de travail en cours entre le CMNB, FÉGC (Femmes et Égalité des genres Canada) et d'autres organismes pour aborder cet enjeu. Tel que noté par les répondantes aux interviews, tous les secteurs qui interagissent avec les survivantes de VPI ont aussi besoin d'une meilleure formation sur les circonstances des clientes SSRI ; cela inclut les services de police, de l'aide sociale et une variété d'autres services.

Recommandations

- S'assurer que l'information à jour sur le statut d'immigration et la VPI soit affichée sur les sites web pertinents ; peut-être en coordination avec le SPÉIJ-NB (Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick)
- Formation et documents sur les politiques reliées au statut d'immigrant, y compris des organigrammes pour les processus et les requêtes
- Assurer l'accès à la traduction sur demande, soit par l'entremise d'un service ou du personnel ; les services de traduction doivent également être informés sur les traumatismes et assurer un haut niveau de confidentialité
- Une collaboration améliorée entre les secteurs de la VPI & de l'établissement
- Embaucher du personnel avec de l'expérience vécue, des connaissances et des capacités reliées au processus d'immigration au Canada

- Formation mise à jour pour le personnel, y compris sur les signes de traite, sur les formes de coercition reliés au statut d'immigrant

Recommandations au niveau des politiques

- Aide d'urgence au revenu, prolongement/renouvellement des permis, accélérer l'accès aux permis de travail ; augmenter l'accès au PST (Permis de séjour temporaire) dans les cas de violence familiale
- Accès d'urgence à l'Assurance-maladie pour les survivantes et les enfants
- Accès d'urgence aux subventions aux garderies et aux services sociaux
- Accès au logement
- S'assurer que la formation sur les OIU et les évaluations du danger tient compte des SSRI/statut d'immigration
- Programme provincial de financement de l'ÉF (Égalité des femmes) pour aborder la VPI dans les communautés SSRI
- ÉF : créer un portefeuille pour les femmes immigrantes

7. Fournir les services

Un nombre important de participantes aux interviews étaient des prestataires de services dans les secteurs de la VPI et de l'établissement (n=10). La plupart travaillent dans des maisons d'hébergement, bien que certaines travaillent dans le logement de deuxième étape ou autres formes de prévention et d'intervention en VPI. Ces participantes contribuent une perspective précieuse sur le fonctionnement du secteur et des services connexes, des politiques et des cadres juridiques.

Tel que mentionné ci-haut, les prestataires de services dans le secteur de la VPI sont reconnues comme étant attentionnées, bienveillantes et connaisseur sur comment naviguer les différents systèmes et structures dans la province. Nous avons noté que plusieurs participantes étaient *à la fois* des prestataires de services et des survivantes de la VPI, et plusieurs ont indiqué que leur expérience du soutien fourni dans les maisons d'hébergement et les abris les ont menées à chercher de l'emploi dans le secteur.

Les prestataires de services ont partagé des perspectives claires sur certaines des limites quant aux services qu'elles peuvent fournir. Le recrutement, la formation continue, les ressources et le financement rare sont les préoccupations primaires parmi celles qui travaillent dans le secteur de la VPI.

Recrutement de personnel

En particulier, les répondantes aux interviews, de différentes maisons d'hébergement, affirment ce que disent ci-haut les clientes de leurs services : elles ont besoin de plus de personnel pour fournir des services dans les maisons d'hébergement, et elles reconnaissent la nécessité de plus de conseillères internes, d'intervenantes de soutien aux enfants, d'intervenantes en OIU et d'intervenantes avec l'expertise en matière d'immigration et sur les besoins des clientes SSRI.

Nous n'avons pas accès à une prestataire de soutien aux enfants et nous avons une grande opportunité de fournir du soutien sur une base à plus long terme pour les enfants qui viennent ici. Encore une fois, être capable d'avoir accès à du financement de psychopédagogie pour les enfants serait, je pense, essentiel dans le travail que nous faisons pour aider à réduire ces expériences négatives de l'enfance, surtout pour les enfants de moins de 6 ans. Alors ce serait merveilleux d'être capable d'avoir ça. (RI)

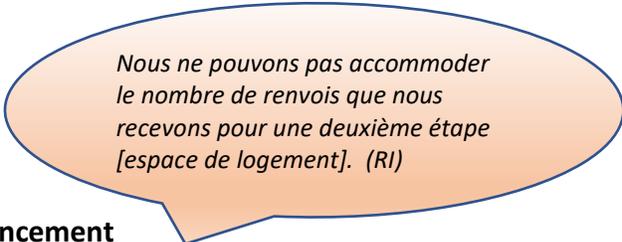
À la fois les clientes et le personnel reconnaissent que travailler dans ce secteur vient avec un coût élevé. L'épuisement professionnel est généralement reconnu, ainsi que le haut niveau de roulement du personnel, les deux étant probablement exacerbés par la pandémie COVID.

Je veux dire, nous avons un roulement élevé. Notre épuisement professionnel, tout juste comme tu le disais que c'est constamment vas-y, vas-y, vas-y, vous savez, les gens s'épuisent professionnellement, surtout si elles ne s'attendent pas vraiment à ce qu'elles vont affronter ou si elles ne sont pas équipées pour ça. Vous savez, parfois les situations personnelles changent et elles ne pourraient peut-être pas, dans un bon moment, comparer ça à où elles étaient un an passé. Donc, je dirais pour nous que et un peu comme avoir à pivoter là où, vous savez, parfois nous sommes habituées à avoir une équipe de cinq et ensuite, vous savez, certains jours nous aurons au lieu une équipe de trois. Donc, je dirais pour nous, que c'est habituellement la plus grande lutte et je veux dire que maintenant surtout avec la crise du logement, souvent nos résidentes pensent que nous pouvons faire toutes ces choses-là pour elles et nous, pour tout dire simplement, nous ne pouvons pas. Nous ne pouvons pas. (RI)

Il y a un besoin urgent d'embaucher et de retenir du personnel dans ces rôles cruciaux et cela va probablement exiger de débloquer du financement, d'augmenter les taux de salaire et d'améliorer les conditions de travail. Quand le personnel individuel a été en place durant une longue période de temps, il y a une opportunité pour plus de familiarité avec les organismes partenaires, avec les services qu'ils offrent et les possibilités accrues de collaboration.

Formation

De concert avec le haut niveau de roulement du personnel, les connaissances et les compétences au niveau institutionnel, au niveau du secteur et au niveau des services sont perdues. Ceci se manifeste comme une perte de connaissances parmi les individus dans des rôles particuliers, ainsi qu'une perte des impacts cumulatifs en matière de formation. Avec un faible roulement, celles qui ont l'expertise et la formation peuvent appuyer et fournir de la formation ad-hoc pour le nouveau personnel. Cependant, avec un taux de roulement élevé, le personnel doit se fier sur de la formation et du soutien formels. Cela crée plus de dépenses au niveau du temps et des finances. Faire très attention à la formation et chercher des opportunités de combiner les opportunités de formation (comme le font certaines maisons d'hébergement) seront des mesures importantes pour aborder les niveaux de formation dans l'ensemble du secteur.



Nous ne pouvons pas accommoder le nombre de renvois que nous recevons pour une deuxième étape [espace de logement]. (RI)

Contraintes physiques (c.-à-d., espace) & financement

Le personnel des maisons d'hébergement a identifié le besoin d'un financement de base stable, mais aussi pour des ressources afin de s'assurer qu'elles aient de l'espace physique approprié pour les clientes. Ceci fut également identifié comme un enjeu dans le logement de deuxième étape.

Il arrive parfois que nous devons refuser des personnes ou bien trouver des arrangements alternatifs à cause, vous savez, d'être pleins à capacité ou même, vous savez, surtout à cause de la COVID, cela a limité notre nombre. (RI)

Les prestataires de service notent également que peu des lits dans les maisons d'hébergement et quelques unités en logement de deuxième étape ou en logement subventionné sont physiquement accessibles aux personnes handicapées.

Une incertitude constante en matière de financement fut identifiée comme une limitation cruciale à la capacité de fournir de l'espace et des services par les prestataires de services en logement de deuxième étape :

Je dirais que nous pourrions grandement bénéficier d'un meilleur accès au financement, de sorte que l'on puisse augmenter notre capacité au niveau des unités résidentielles, afin que l'on puisse répondre aux besoins et aux demandes que nous recevons pour des services. Comme je le disais, nous avons [moins de 15] unités et nous avons reçu plus de 100 demandes durant la dernière année financière. Donc, ce serait très avantageux pour nous d'avoir un meilleur financement, non seulement pour les édifices de services résidentiels, mais aussi pour la programmation sur place. Nous recevons assez de financement pour une employée et le reste est généré à partir de subventions. (RI)

Plusieurs prestataires de services ont indiqué qu'elles ont été capables de maintenir la capacité et les services grâce à un financement additionnel spécial fourni par le gouvernement fédéral à cause de la pandémie. Il est incertain à savoir comment elles vont continuer à opérer une fois que ce financement prend fin.

Écarts et exclusions dans la fourniture des services

De plus, certains des modèles de financement contiennent des stipulations sur quels types de clientes peuvent recevoir des services aux maisons d'hébergement ou qui se qualifient pour du logement de deuxième étape. Les enfants de moins de 12 ans peuvent accompagner les clientes dans la plupart des maisons d'hébergement, mais cela met en position difficile les parents d'enfants âgés de 12 à 18 ans, surtout si leurs enfants sont des garçons. Une cliente expliquait qu'elle a trouvé ça difficile de trouver une maison d'hébergement qui lui permettrait d'amener son fils de 12 ans avec elle.

J'avais contacté d'autres endroits et je ne pouvais pas y venir avec mon fils. C'était la seule place [ici] qui acceptait moi et mon fils. (RI)

Les clientes qui ne peuvent pas trouver un logement d'urgence adéquat pour elles-mêmes et leurs enfants sont plus aptes à rester dans des situations dangereuses plutôt que de quitter leurs enfants, même temporairement. Pour cette cliente, partir sans son fils n'était tout simplement pas une option.

Cet enjeu est relié à une lacune très bien documentée dans l'ensemble du secteur en matière de fourniture de services aux adolescents. Comme l'expliquait une prestataire de services :

Nous recevons même des appels de la part d'adolescents.es qui subissent, vous savez, de la violence entre partenaires intimes et nous ne pouvons pas, parce que je veux dire, il faut être majeur. Donc, cela peut-être un défi parce que nous n'avons pas nécessairement les ressources. (RI)

Qu'elles soient reliées aux ententes de financement, aux ressources limitées ou à des facteurs comme les valeurs et les idées fondamentales en matière de sécurité, un certain nombre de politiques promulguées dans les maisons d'hébergement finissent par exclure des groupes de clientes spécifiques selon l'identité de genre (parfois selon le niveau d'intervention chirurgicales ou hormonales), selon les addictions, la consommation de substances et la maladie mentale. Bien que n'ayions pas de réponses faciles à ces défis, nous encourageons toutes celles impliquées dans le secteur de la VPI de continuer à penser et à promouvoir les valeurs d'inclusion et d'engagement en matière de justice qui ont propulsé ce mouvement.

En dépit des défis considérables dans le secteur de la VPI, les niveaux élevés d'épuisement professionnel et la rotation rapide du personnel, les prestataires de services ont exprimé de la fierté dans le travail qu'elles sont capables d'effectuer, en dépit des circonstances désastreuses et des problèmes systémiques.

La majorité de nos clientes font vraiment la transition vers la vie saine en autonomie, des vies où elles sont en sécurité. Elles et leurs enfants sont sécuritaires, brisant ces traumatismes intergénérationnels, ces violences, la pauvreté et l'itinérance... Être capables d'avoir des augmentations du financement qui nous permettrait de continuer à fournir ces services essentiels qui aident à fournir ces résultats fructueux serait fantastique. Le financement est évidemment une grande partie de cela. (RI)

Recommandations

- Normaliser les taux de salaire et les conditions de travail dans l'ensemble du secteur
- Concentrer sur l'embauche de personnel avec expérience vécue et avec expertise en VPI
- Effectuer un inventaire de la formation dans l'ensemble du secteur afin de déterminer qui a reçu quels types de formation et pour évaluer les genres de compétences et d'expériences qui sont encore exigées dans le secteur
- Créer des manuels sur différents aspects des procédures communes dans les maisons d'hébergement (c.-à-d., les OIU, le bien-être des enfants, immigration) avec information et organigrammes, ainsi que les contacts. Dans le cas d'un changement de personnel, une partie de l'information peut être retenue
- Formation spécialisée pour les Directrices exécutives des maisons d'hébergement, puisqu'elles ont une responsabilité considérable pour donner le ton au sein de leurs organisations

- Prioriser les espaces accessibles (si tous les espaces sont accessibles = espaces accessibles !)
- Chercher plus de financement pour créer plus espaces
- Conversation intrasectorielle sur l'inclusion et les engagements en matière de justice

8. Coordination dans l'ensemble des services & des secteurs

À partir de nos conversations avec les clientes et les prestataires de service, il est clair que le personnel et d'autres ressources sont insuffisants dans le secteur de la VPI. Il est également clair que plusieurs clientes cherchent des soutiens pour quitter des partenaires abusifs par l'entremise de d'autres services et d'autres secteurs, y compris au niveau des services de police, de protection des enfants, du logement, de l'immigration et d'établissement, ainsi que d'organisations privées en matière de santé mentale. Afin de vraiment en arriver à un point où le soutien pour celles qui veulent quitter la VPI soit facilement accessible, une meilleure collaboration et formation sont nécessaires dans l'ensemble de tous les secteurs des services sociaux.

Une certaine coordination existe déjà au sein du secteur de la VPI et dans une variété de secteurs des services sociaux. Une participante a parlé d'une rencontre organisée pour développer un plan de sortie sécuritaire qui incluait la Directrice exécutive d'un centre d'aide d'urgence, la direction locale du développement social, la GRC et des agents de la police municipale. Elle a déclaré : « *C'était vraiment 'cool' de les voir tous ensemble et, vous savez, je suppose qu'ils avaient fait des choses comme ça auparavant, mais je ne pense pas que ce soit la norme* ». (RI). Dans la même veine, une répondante au sondage a expliqué qu'elle fut capable de quitter son partenaire abusif grâce à la collaboration de son intervenante en matière de logement et de protection des enfants :

Quand j'ai dit à mon intervenant [logement] ce qui se passait, lui et la travailleuse sociale pour la protection des enfants ont travaillé ensemble pour obtenir des fonds et mettre des soutiens en place pour que les enfants et moi puissions quitter. (RS)

Malheureusement, ceci n'est pas encore constamment toujours le cas et les répondantes signalent le besoin d'une formation et d'une interconnexion continues parmi une variété de services.

Je pense que ce serait bénéfique si quiconque doit faire affaire avec le public – et évidemment s'ils font affaire avec le public de manière à aider, comme la police ou même les gens qui travaillent dans les hôpitaux ou les bureaux des docteurs – ces gens-là recevaient de la formation, parce qu'ils doivent comprendre que ce n'est rien de mal chez la personne qui passe à travers ça, qu'elle n'est pas partie ou qu'elle ne peut pas partir. Cela a évidemment à faire avec l'abuseur, mais c'est comme si quelque chose ne clique pas dans leur tête, qu'ils ne comprennent vraiment pas. (RI)

Parfois, la disjonction entre les services signifie que les clientes continuent à fournir de manière répétitive la même paperasse, racontant les mêmes expériences à de multiples prestataires de services. Dans certaines régions, des démarches sont entreprises pour créer des formulaires communs d'admission et intégrer certaines formes de livraison des services, et ce sont des développements potentiels positifs qui pourraient être explorés à travers la province.

Les réponses des participantes aux interviews et au sondage indiquent qu'il y a un potentiel important en généralisant la sensibilisation et la réaction à la VPI dans une variété de secteurs dans la province. En particulier, les soins de santé et le logement sont identifiés comme deux secteurs où de la formation et de la collaboration additionnelles sont nécessaires dans le secteur de la VPI. Nous notons que ce sont également des secteurs qui émergent comme étant des endroits essentiels d'intervention pour aborder aussi les besoins des clientes SSRI.

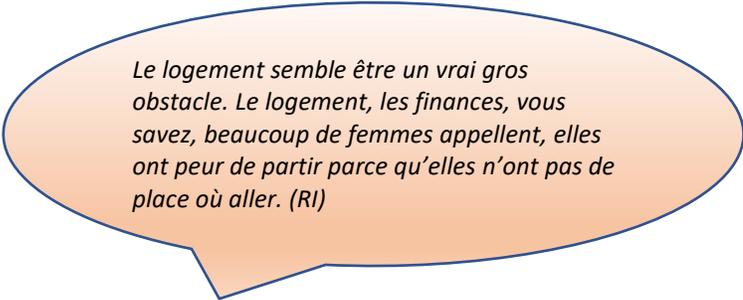
Soins de santé

Certaines participantes ont indiqué que leur médecin de famille était une personne sécuritaire avec qui en parler et, dans trois interviews, nous avons été mises au courant d'interventions cruciales de la part d'infirmières ou de docteurs qui se sont mis de l'avant pour soutenir des femmes qui subissaient de la VPI.

On nous a informé d'expériences discriminatoires et violentes avec les systèmes et le personnel de soins de santé qui n'ont pas réagi de manières appropriées ou aidantes. Comme le mentionnait l'une des participantes, le besoin existe pour des « *options accessibles en matière d'avortement et de soins de santé sans porter jugement et être bien informés sur les traumatismes* ». (RS)

Les intervenantes en soins de santé devraient également être formées de sorte à reconnaître et à réagir à la VPI, ainsi que sur les soutiens disponibles et sur la collaboration avec le secteur des services en VPI.

Logement



Le logement semble être un vrai gros obstacle. Le logement, les finances, vous savez, beaucoup de femmes appellent, elles ont peur de partir parce qu'elles n'ont pas de place où aller. (RI)

Le logement a émergé comme préoccupation principale pour plusieurs participantes, à la fois les prestataires de services et les clientes. Lorsqu'on leur a demandé quels étaient les principaux obstacles à fournir des soutiens à leurs clientes, les prestataires de services en VPI ont fréquemment pointé du doigt la crise du logement dans la province.

En plus du financement, il y a plusieurs obstacles clés qui nous viennent à l'esprit. Je dirais que le premier serait un manque d'accès au logement, à du logement abordable subventionné. Ça c'est un aspect clé, vous savez, pour les femmes qui tentent de s'enfuir de la violence, le manque de soutien et de ressources financières pour les femmes qui s'enfuient de la violence entre partenaires intimes. Cela pourrait comprendre toutes sortes de choses : les aider à partir, vous savez, à recommencer à neuf, même les

dépenses de déménagement – c'est très dispendieux pour elles de partir. Donc, c'est un aspect clé. (RI)

Ce que nous entendons dire maintenant, particulièrement durant la COVID, c'est beaucoup de découragement et de sentiment que ça ne vaut pas la peine de penser à partir si un logement sécuritaire, un logement abordable n'est pas disponible à quelqu'un. Alors, même se rendre à une maison d'hébergement n'est pas nécessairement une option, parce que, encore une fois, le sentiment général est qu'il y a un manque de logement abordable et les coûts de redémarrage sont énormes. Là aussi, si ces services ne sont pas fournis, alors encore plus de femmes déclarent essentiellement qu'elles devront rester dans la relation. (RI)

En plus des unités locatives disponibles sur le marché du logement, les prestataires de services ont également indiqué que la pénurie de logements subventionnés est un problème, surtout pour les plus grandes familles.

Vous savez, des unités plus grandes, donc pour des femmes qui ont plusieurs enfants, sont plutôt rares. Alors, c'est une question de, OK, eh bien, le Bureau du logement du Nouveau-Brunswick ne peut pas nécessairement créer plus d'unités, donc il vous faut attendre qu'une unité devienne disponible. (RI)

Parfois, nous devons également refuser une personne, parce que si une unité devient disponible, mais qu'elle n'accommode pas la taille de sa famille, alors nous ne pouvons pas offrir ce service non plus, ce qui est très regrettable. (RI)

Un rayonnement additionnel auprès du marché de logement privé fut également suggéré par certaines participantes aux interviews. À titre d'exemple, fournir de l'information pour les propriétaires et les compagnies de location en matière de VPI, et des cas dans lesquels une personne pourrait avoir besoin d'abandonner un bail, ou de parler en privé avec le propriétaire afin de prendre des arrangements alternatifs, tout cela pourrait assurer la sécurité et faciliter des plans de sortie sécuritaires. Travailler avec les associations de propriétaires ou avec des conseils de locataires pourrait être parmi les moyens de faire avancer ce travail.

Temps d'attente intersectoriel

Toute collaboration potentielle et toute coopération intersectorielle sont immédiatement diminuées par la crise des services sociaux dans la province. Les clientes dans l'ensemble de tous les secteurs de services sociaux au Nouveau-Brunswick ont remarqué des temps d'attentes et des délais plus longs dans la livraison des services à cause d'un manque de personnel. Pour celles en situation de crise, ces délais et ces écarts dans les services peuvent avoir des conséquences graves.

À ce point-ci, je dirais que tous les secteurs rapportent essentiellement qu'il y a des pénuries de personnel, ce qui rend difficile la prestation de services pour les femmes et les enfants. (RI)

Et je dirais également que, surtout durant la dernière année, il semble y avoir des temps d'attente importants pour la livraison de plusieurs prestations de services. Donc, même si vous référez une personne, il se peut qu'il n'y ait pas de personnel ou bien qu'il manque du personnel ; alors, les services ne sont pas nécessairement livrés d'une manière ponctuelle ou appropriée pour répondre aux besoins des clientes que nous desservons. (RI).

Je ne peux pas commenter en matière d'admission et d'enquête et de protection des enfants mais le soutien au revenu, le DRH [logement], sont généralement ceux qui semblent avoir connu une augmentation importante des temps d'attente. (RI)

Collaboration provinciale

Les prestataires de services observent un potentiel énorme de collaboration accrue dans les ententes et les protocoles existants, dont certains ont besoin d'une mise à jour ou de recyclage du personnel. En particulier, elles identifient le besoin de faire une mise à jour des Protocoles du Nouveau-Brunswick relatifs à la violence faite aux femmes, créés à l'origine en 2004 et mis à jour en 2014.

Il y a des protocoles existants qui stipulent qu'en matière de DRH, ou en logement ou en Aide juridique, disons par exemple que si une personne est identifiée comme une personne qui a subi de la violence par un partenaire intime, cette personne doit être une priorité. Et même s'ils existent, je ne suis pas certaine si cette formation et cette éducation sont encore fournies à d'autres prestataires de services de première ligne. Donc, c'est facile pour moi de téléphoner quelqu'un et de dire : « J'apprécie que vous avez prévu ce rendez-vous pour de l'aide au revenu avec une personne pour dans trois semaines et demie dès maintenant, mais je sais bien que les protocoles sur la violence entre partenaires intimes indiquent que ceci doit être une priorité. Alors, voyons ce que nous pouvons faire pour obtenir ce dépistage bien plus vite. Et encore là, parfois ils ne sont pas au courant que ces protocoles sont là et qu'ils ont été mis en vigueur parce que ça fait déjà un bout de temps depuis ce temps-là. (RI)

Cela indique un sentiment parmi plusieurs des prestataires qu'il n'y a pas une stratégie provinciale cohérente pour aborder la VPI.

Je dirais également que, pour nous, ce serait merveilleux si la province avait une stratégie ou un cadre qui priorisait la violence par un partenaire intime. Encore une fois, nous avons les protocoles sur l'abus, mais quelles sont les choses auxquelles nous sommes confrontées, une fois de plus c'est beaucoup de paperasserie, le manque d'accès – d'accès rapide – qui est nécessaire, surtout en matière de justice – dans les tribunaux

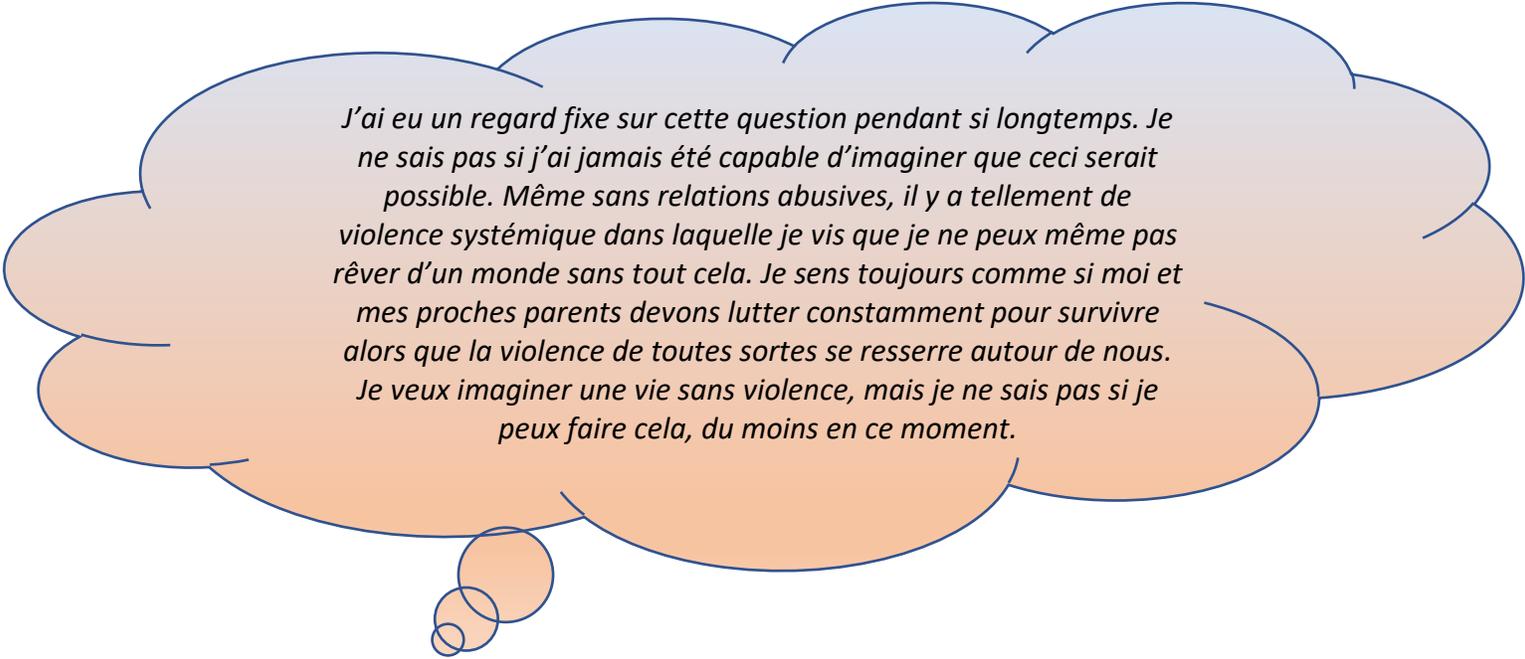
pénal et de la famille – afin d’être capables de prioriser ces cas une fois de plus. Comme vous l’avez dit avec le DRH, le développement social, le logement, je pense que si nous avons actuellement une stratégie en tant que province pour aborder cet enjeu, ce serait bénéfique pour les femmes qui subissent de la violence par leur partenaire intime, pour leurs enfants et pour les prestataires de services, nous en particulier. (RI)

Je pense qu’un bon cadre inclurait une bonne définition de la violence par un partenaire intime, d’un contrôle coercitif. Je pense qu’un bon cadre va examiner et identifier les impacts de la violence par un partenaire intime sur les victimes et le système, les communautés, tout cela ensemble. Je pense également qu’un bon cadre va examiner les politiques et les pratiques existantes, et une fois de plus être capable d’identifier celles qui peuvent nécessiter un nouvel examen ou bien d’y faire des changements positifs de sorte que ça peut vraiment diminuer ces obstacles que j’ai identifiés auparavant afin que les femmes qui subissent de la violence d’un partenaire intime puissent avoir un accès rapide aux services dont elles ont besoin. Et, en plus, de fournir le financement et les ressources appropriés dans les services, ainsi que dans l’intervention précoce, la prévention et l’éducation. Et je pense que ce serait une approche systémique qui inclut de la formation et de l’éducation tout d’abord pour les prestataires de services qui ont été identifiées comme potentielles pour ces sites de point d’entrée. Mais encore là, avoir ce financement dans un engagement pour aborder cet enjeu, parce que je pense que cela va aider à mener à de l’action, ainsi que de bâtir notre capacité en tant que processus – notre enjeu et d’être capable de faire cela d’une manière durable. (RI)

De plus, l’Égalité des femmes (ÉF) pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick a un dossier consacré pour aborder la violence entre partenaires intimes, mais aucun pour les femmes immigrantes, ni pour les 2SLGBTQIA+.

Tel que nous l’avons souligné au début de ce rapport, le financement actuel pour l’expansion et la recherche en VPI au Nouveau-Brunswick, y compris pour la recherche sur les expériences de VPI par les SSRI, vient totalement de subventions fédérales qui vont prendre fin en 2024 ou même avant. Cela dresse un portrait plutôt grave quant au potentiel d’aborder une préoccupation urgente à travers les communautés du Nouveau-Brunswick. Dans la province du Nouveau-Brunswick, des agences individuelles uniques s’efforcent d’identifier et de répondre aux besoins locaux. Ces agences sont les mieux placées pour mener ces efforts, mais elles ont besoin d’un financement et d’un soutien stable de la part des gouvernements provincial et fédéral, ainsi que de l’autonomie pour continuer à répondre aux besoins locaux.

À la fin du sondage en ligne, nous avons demandé aux répondantes ce dont elles avaient besoin pour vivre une vie sans violence. Leurs réponses variaient d’un seul mot (courage, financement, un divorce) jusqu’à des commentaires détaillés sur leurs besoins et leurs expériences. Chacune de ces réponses devrait pousser à l’action. Nous terminons avec une réponse qui, pour nous, résume le travail complexe et urgent qui reste à accomplir par tous ceux et celles engagés à bâtir et à vivre dans un monde libre de violence :



J'ai eu un regard fixe sur cette question pendant si longtemps. Je ne sais pas si j'ai jamais été capable d'imaginer que ceci serait possible. Même sans relations abusives, il y a tellement de violence systémique dans laquelle je vis que je ne peux même pas rêver d'un monde sans tout cela. Je sens toujours comme si moi et mes proches parents devons lutter constamment pour survivre alors que la violence de toutes sortes se resserre autour de nous. Je veux imaginer une vie sans violence, mais je ne sais pas si je peux faire cela, du moins en ce moment.

Recommandations

- Créer un Conseil consultatif provincial sur la VPI avec des Directrices exécutives, du personnel de première ligne et des contreparties provinciales (y compris l'ÉF, le CMNB et autres)
- Établir des normes pour l'ensemble du secteur et assurer l'autonomie du gouvernement provincial
- Éducation par les pairs pour combler les lacunes dans les connaissances ; normalisation sociale pour modéliser le langage respectueux et les interprétations de comportements inconfortables
- Explorer la normalisation de la formation et de la collaboration intersectorielle
- Tenter de collectiviser la formation et les requêtes reliées à la recherche
- Développement potentiel de formulaires communs d'admission
- Explorer les opportunités de financement et les opportunités ad hoc d'aborder les interactions et l'intégration dans le système par l'entremise de groupes de travail ou d'études de cas
- Viser à établir des pratiques cohérentes à travers les secteurs, même si les dispositions de services vont varier
- Assurer un financement stable pour le secteur de la VPI de la part des contreparties provinciales et fédérales

9. Recommandations clés

Section 5 : Trouver & accéder aux services

- Éducation publique continue sur la prépondérance et les indicateurs de VPI, et sur les relations saines
- Examiner et réviser les canaux d'information ; continuer à annoncer les services offerts par les maisons d'hébergement au grand public, mais aussi à l'intérieur des services publics, des soins de santé, de l'immigration, de l'établissement et de l'éducation
- S'assurer que les canaux d'information en ligne et l'éducation publique sur les services offerts soient également offerts en plusieurs langues et avec les membres du service public, des soins de santé et de l'éducation qui travaillent avec les clientes SSRI
- Continuer à s'assurer que le personnel des maisons d'hébergement soit formé sur les procédures des OIU et de l'évaluation des risques
- Continuer à réviser les procédures d'admission
- Assurer l'accès à du counselling dans toutes les maisons d'hébergement et le logement de deuxième étape
- Assurer l'accès à du counselling pour les enfants dans toutes les maisons d'hébergement et le logement de deuxième étape
- Aborder les limitations et les obstacles reliés à l'accès aux soutiens de counselling pour les services couverts par l'entremise des maisons d'hébergement, des services aux victimes et du logement de deuxième étape
- Une gestion des cas dans les maisons d'hébergement pour faciliter une variété de services/ressources (juridique, police, développement social)
- Fournir de l'information et du soutien juridique par l'entremise des maisons d'hébergement
- Un examen approfondi de législations existantes, surtout sur l'interface entre la garde des enfants, les pensions alimentaires pour enfants, la justice pénale et la législation sur la VPI, ainsi que les OIU
- Formation continue pour la police sur la VPI et VFS (violence fondée sur le sexe) ; aborder le recrutement du personnel dans les services aux victimes

Section 6 : Accès aux services pour les survivantes SSRI victimes de la VPI

- S'assurer que l'information mise à jour sur le statut d'immigrante et la VPI soit affichée sur les sites web des secteurs pertinents ; peut-être en coordination avec le SPÉIJ-NB
- Formation et documents de politiques sur le statut d'immigrant, y compris des organigrammes pour les processus et les requêtes
- Assurer l'accès à la traduction sur demande, soit par l'entremise d'un service ou du personnel ; les services de traduction doivent également être informés sur les traumatismes et assurer un haut niveau de confidentialité
- Collaboration améliorée entre les secteurs de la VPI & de l'établissement
- Embaucher du personnel avec expérience vécue, connaissances et compétences reliées au processus d'immigration au Canada
- Recyclage pour le personnel, y compris sur les signes de trafic, sur les formes de coercition reliées au statut d'immigrante

Recommandations au niveau des politiques

- Aide d'urgence au revenu, renouvellement/prolongement des permis, accélérer l'accès aux permis de travail ; étendre l'accès au PST dans les cas de violence familiale
- Accès d'urgence à l'Assurance-maladie pour les survivantes et les enfants
- Accès d'urgence à la subvention pour garde d'enfants et aux services sociaux
- Accès au logement
- S'assurer que la formation en matière des OIU et de l'Évaluation du danger tient compte des SSRI/statut d'immigration
- Programme de financement provincial de la part de l'ÉF pour aborder la VPI au sein des communautés SSRI
- ÉF : créer un portefeuille pour les femmes immigrantes

Section 7 : Fournir les services

- Concentrer sur l'embauche de personnel avec expérience vécue, ainsi que de l'expertise en VPI
- Effectuer un inventaire de la formation dans l'ensemble du secteur afin de déterminer qui a reçu quel type de formation et pour évaluer les types de compétences et d'expériences qui sont encore exigés dans le secteur
- Créer des manuels sur différents aspects des procédures communes dans les maisons d'hébergement (c.-à-d., OIU, bien-être des enfants, immigration) avec information et organigrammes, ainsi que les contacts. Dans le cas du roulement de personnel, une partie de l'information peut être retenue
- Formation spécialisée pour les Directrices exécutives des maisons d'hébergement, puisqu'elles ont une responsabilité considérable en établissant l'orientation au sein de leurs organisations
- Chercher du financement accru pour augmenter les espaces ; prioriser la création d'espaces accessibles

Recommandations au niveau des politiques

- Normaliser les taux de salaires et les conditions de travail dans l'ensemble du secteur
- Stabiliser le financement pour le secteur de la VPI
- Investir dans la stabilisation des services sociaux en matière de recrutement et de financement

Section 8 : Coordination dans l'ensemble des services & des secteurs

- Créer un Conseil consultatif provincial sur la VPI avec les Directrices exécutives, le personnel de première ligne et les contreparties provinciales (y compris l'ÉF, le CMNB et autres)
- Établir des normes pour l'ensemble du secteur et assurer son autonomie du gouvernement provincial
- Éducation par les pairs pour combler les lacunes dans les connaissances ; normalisation sociale pour modéliser le langage respectueux et les interprétations de comportements inconfortables

- Explorer la normalisation de la formation et de la collaboration intersectorielle
- Tenter de collectiviser la formation et les requêtes reliées à la recherche
- Développement potentiel de formulaires communs d'admission
- Explorer les opportunités de financement et les opportunités ad hoc d'aborder les interactions et l'intégration dans le système par l'entremise de groupes de travail ou d'études de cas
- Viser à établir des pratiques cohérentes à travers les secteurs, même si les dispositions de services vont varier
- Assurer un financement stable pour le secteur de la VPI de la part des contreparties provinciales et fédérales

10. Références

- Calhoun, S. (2001). *Growing up female in New Brunswick, 1970-2000*. NB Advisory Council on the Status of Women.
- Chan, Wendy. (2020). *Hidden in Plain Sight: Immigrant Women and Domestic Violence*, Fernwood Press.
- Doherty, D. (2006). Domestic homicide in New Brunswick: An overview of some contributing factors. *Atlantis: Critical Studies in Gender, Culture & Social Justice*, 30(3), Article 3.
- Holtmann, C., & Rickards, T. (2018). Domestic/intimate partner violence in the lives of Immigrant women: A New Brunswick response. *Canadian Journal of Public Health*, 109(3), 294–302. <https://doi.org/10.17269/s41997-018-0056-3>
- Holtmann, C., Smith, D., LeBlanc, A., Gautreau, G., Duarte, J., Rickards, T., Doucet, S., Sanford, S., Williams, F., Lane, L., Zangio, P., Vdovyna, O., Matta, C., & Das, A. (2018). *Domestic and intimate partner violence against immigrant women in New Brunswick: Provincial reference guide*.
- Wisniewski, A., Arseneault, R., & Paquet, M. (2019). Justice system response to intimate partner violence in rural New Brunswick: A qualitative analysis of survivor and service provider perspectives. *Canadian Social Work*, 20(2), 120–134.